

LES VÉNÈTES D'ARMORIQUE, PROBLÈMES D'HISTOIRE ET D'ADMINISTRATION (1)

César après avoir, au livre III de son *Bellum Gallicum*, prononcé ce qu'on pourrait appeler l'oraison funèbre des Vénètes armoricains (2), ne fait plus guère ensuite allusion à ce peuple qu'à titre de référence (3), imité en cela par Hirtius, son continuateur (4). Aussi les modernes ont-ils

(1) Cet article est le texte d'une communication faite le 4 juin 1959, à Rennes, aux journées de la Société d'histoire du Droit ; il résume, avec les correctifs et les compléments nécessaires, la notice *Veneti* que j'ai donnée dans la *Real-Encyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, Suppl. VIII A 1 (1955), col. 705-784. — Les abréviations suivantes seront utilisées : *AB* = Annal. de Bret. ; *BMSECDN* = Bull. et Mém. Soc. émulat. C.-du-N. ; *BSPM* = Bull. Soc. polym. Morbihan ; *CIL* = Corpus inscriptionum latinarum ; *MAB* = Mém. Assoc. bret. ; *RE* = Real-Encyclopädie... — Pour la lutte de César contre les Vénètes, cf., outre ma notice de *RE*, col. 739-753, et mon article des *AB*, LXI, 1954, p. 154-183, Fr. LEROUX-Ch. GUYONVARCH, dans *Ogam*, VI, 2, 1954, p. 51-70, M. DENIS, *AB*, LXI, 1954, p. 126-153, J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *ibid.*, p. 184-200, P. EMMA-NUELLI, *AB*, LXIII, 1956, p. 55-87, R.-Y. CRESTON, *ibid.*, p. 88-107, et LXV, 1958, 1, p. 59-64.

(2) Cf. CAES., *Bel. Gal.*, III, 7, 3-16, 4.

(3) *Ibid.*, III, 17, 1 ; 18, 3 ; IV, 21, 4.

(4) Les Vénètes n'ont sans doute pas fourni de contingent à l'armée gauloise destinée à secourir Alésia ; néanmoins, bien qu'il soit prouvé qu'ils ne figurent pas dans la liste donnée par le continuateur de CAES., VII, 75, 4 (cf. L.-A. CONSTANS, *Rev. philol.*, 1924, p. 131 et s. ; éd. du *Bel. Gal.*, coll. Universités de Fr., II, p. 266), cet argument *ex silentio* me paraît moins probant (car César ayant affirmé avoir anéanti les Vénètes après leur défaite de 56 av. J.-C., Hirtius ne pouvait le démentir formellement en incluant les Vénètes dans la coalition de 52) que la présomption que l'on peut tirer du fait qu'aucun exemplaire de monnayage vénète n'a été retrouvé dans les fossés

pensé pouvoir affirmer que la bataille navale de 56 av. J.-C. avait marqué, avec la fin de leur indépendance, celle de leur prospérité.

A plusieurs reprises déjà j'ai essayé de mettre en garde contre cette vue simpliste, contredite par les vestiges archéologiques que nous a livrés le territoire des anciens Vénètes, qui prouvent que la Vénétie ne fut pas, après le passage de César, le désert qu'on s'est plu à imaginer. D'ailleurs, la toponymie, ne serait-ce que par la consonance gauloise du nom de *Darioritum* que porta le chef-lieu de la Vénétie romaine pendant tout le Haut-Empire (5), suggère que la conquête ne supprima pas toute vie originale, et les mentions de quelques auteurs comme Plin l'Ancien (6) et Ptolémée, des textes de genre administratif comme la *Notitia Galliarum* (7) ou la *Notitia dignitatum partis occidentalis* (8), des sources médiévales des v^e et vi^e siècles (9), la Table de Peutinger elle-même enfin, attestent que les descendants des Vénètes jouèrent leur rôle dans la vie de la Gaule romaine, à l'égal d'autres anciennes cités gauloises peut-être moins durement touchées par les opérations militaires de la conquête.

De même, l'anthropologie permet de penser que la qualité ethnique des Vénètes des premiers siècles de notre ère fut sensiblement la même que celle de leurs homonymes de la période gauloise, unissant les descendants des hommes mégalithiques, cromagnoïdes encadrés d'Atlanto-Méditerranéens et de Méditerranéens venus probablement d'Ibérie par voie de mer, et ceux d'Alpins migrants installés d'abord sporadiquement depuis 1000 av. J.-C., puis en grand nombre aux environs de 450. Et des études récentes suggèrent que l'immigration bretonne du v^e au

d'Alésia (cf. J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *Rev. belge de numism.*, C, 1955, p. 55-83 et surtout p. 59-77, et *Ogam*, VIII, 2, 1956, p. 111-136 et surtout p. 129-133).

(5) Cf. Tab. de Peutinger, éd. Rev. ét. anc., XIV, 1912, Pl. I, segm. I, 2: *Darioritum*, à comparer à PTOLEM., II, 8, 6: Οὐβένετοι, ὡν πόλις Δαρριόριτων (var. Δαρριόριον).

(6) *Nat. Hist.*, IV, 107 = 18 (32) éd. MAYHOFF-Teubner.

(7) *Not. Gall.*, III, 7.

(8) *Not. dign. occ.*, XXXVII, 5 et 16, éd. BÖCKING.

(9) Mentionnées par A. HOLDER, *Altcelt. Sprachschatz*, III, p. 166-7, et reproduites *RE*, col. 707.

vii^e siècle, loin de modifier complètement ce fonds ethnique par l'apport d'une grande masse de Nordiques blonds aux yeux bleus, n'a finalement fait que renforcer la composante atlanto-méditerranéenne et méditerranéenne. Car, si les Vénètes de la fin du Hallstattien et de l'époque de la Tène, qui importèrent en Bretagne péninsulaire une langue et une civilisation celtiques, furent surtout des Alpains superposés ou plutôt juxtaposés à une population atlanto-méditerranéenne et méditerranéenne d'époque mégalithique, les Bretons immigrants qui, fuyant devant les Saxons, réintroduisirent en Armorique le celtique oblitéré par l'occupation romaine, furent, plutôt que des Celtes d'affinités nordiques, une population, certes assimilée culturellement et linguistiquement aux Celtes qui avaient occupé la Bretagne insulaire, mais néanmoins préceltique et ethniquement proche parente des mégalithiques armoricains (10).

On saisit donc ainsi ce qui fait l'unité essentielle (11) et la continuité de la Vénétie armoricaine, de l'époque gauloise à l'époque bretonne. Ne nous laissons donc pas abuser par la période intermédiaire de l'occupation romaine ; il se peut que celle-ci ait contribué à modifier la civilisation des Vénètes et l'on pourrait, à l'instar de Camille Jullian, essayer de définir ce qu'ils y ont gagné et ce qu'ils y ont perdu ; il se peut en particulier qu'en les intégrant dans un ensemble politique et administratif cohérent et fortement charpenté, les Romains aient fait disparaître cer-

(10) H.-V. VALLOIS, *BSPM*, 1934, p. 35 et s., le premier à avoir étudié scientifiquement des ossements provenant du territoire des Vénètes (de Kerné, Toul-Bras et Port-Bara en Quiberon, datant de la Tène II) y reconnut des squelettes de petite stature et de dolichocéphalie méditerranéenne, ainsi qu'un squelette de type plus rare, brachycéphale mésoprosopé à crâne bas et haute stature, qu'il rattacha aux « prospecteurs arménoïdes » de Peake et Fleure. Mais c'est mon collègue et ami P.-R. GIOT, directeur de la circonscription des Antiquités préhistoriques de Rennes, qui a tenté la première synthèse véritable en la matière (cf. *Armoricains et Bretons*, Rennes, 1951, surtout pp. 36-54, 59 et s., 72 et s. et 133-4). — Sur l'immigration des Bretons insulaires en Armorique, on consultera toujours avec fruit J. LOTH, *L'émigrat. bret. en Armor. du V^e au VII^e s. de notre ère* (1883).

(11) C'est à dessein que je n'aborde pas ici le problème du nom des Vénètes et de leur classification ethnique qui est loin d'être résolue même après les études de P. BOSCH-GIMPERA (*Et. celt.*, t. V à VII) ; cf. *RE*, col. 707-9.

taines formes de leur originalité. Je garde l'impression cependant qu'ils n'ont pas détruit systématiquement et que, profitant des avantages d'une organisation modernisée à l'échelle des temps, les Vénètes de l'époque romaine ne furent pratiquement pas tellement différents de leurs ancêtres de l'époque indépendante.

Il serait donc tentant de comparer dans le détail la civilisation des habitants de la Vénétie gauloise et celle de leurs descendants soumis à Rome. Malheureusement, notre documentation trop fragmentaire, dans l'espace et le temps, oblige à recourir trop souvent à de pures hypothèses pour qu'une pareille entreprise n'encoure pas le risque de généraliser trop hâtivement. C'est pourquoi il m'a paru plus prudent de borner mon propos à l'étude de ce que nous savons ou de ce que nous pouvons raisonnablement conjecturer des Vénètes armoricains, et c'est ainsi qu'après avoir essayé de débrouiller le problème de leur territoire et de leurs frontières, je m'efforcerai de dégager les grands traits de leur histoire et de leur vie administrative pendant la période gauloise et pendant la période romaine.

*
**

Les solutions les plus diverses, les plus contradictoires et parfois les plus fantaisistes ont été proposées pour le problème des frontières vénétiques (12), car les remèdes qu'on a tenté d'apporter à l'imprécision générale de nos sources anciennes n'ont pas toujours été choisis avec suffisamment de rigueur.

Certains érudits, en effet, partant des indications générales de César et de Ptolémée, ont prétendu leur attribuer une précision et une signification qu'elles n'ont pas. César ne signalant pourtant pas dans son récit des opérations terrestres contre les Vénètes qu'il traversa la Vilaine, Kerviler, par exemple, pensait pouvoir tirer de son texte qu'il avait combattu dans la presqu'île de Guérande, que c'est au large de celle-ci que s'était déroulé le combat naval dont

(12) Et cela d'autant plus qu'il met en cause celui des frontières des quatre autres peuplades armoricaines, *Osismi*, *Coriosolitae*, *Namnetes* et *Redones*.

Brutus était sorti victorieux, donc que la Vénétie s'étendait à l'est jusqu'à l'embouchure de la Loire (13). Argument spécieux en vérité, puisque César ne donne aucune précision sur la localisation de cette victoire romaine (14). Il n'était d'ailleurs pas plus raisonnable d'interpréter le passage où Ptolémée signale que les Vénètes occupent la côte occidentale de l'Armorique « au-dessous » des *Osismi*, qui s'étendent jusqu'au Cap Gabaion, comme signifiant que les Vénètes, tenant les baies d'Audierne et de Douarnenez, possédaient toute la côte jusqu'à la pointe Saint-Mathieu (15), alors que ce texte établit au contraire que les *Osismi*, qui occupaient la côte septentrionale jusqu'au cap Gabaion, occupaient aussi une portion de la côte occidentale, que nous appelons aujourd'hui côte sud (16).

(13) R. KERVILER, *MAB*, 1873, p. 45 et s., s'appuyant sur la correspondance formelle entre CAES., *Bel. Gal.*, III, 11-12 (*D. Brutum... in Venetos proficisci iubet. Ipse eo pedestribus copiis contendit*) et III, 9, 9 (où César dit que les Vénètes concentrèrent leur flotte *in Venetiam*).

(14) Et qu'il se contente, sans donner de point de repère topographique vraiment précis, de fournir des renseignements sur les difficultés qu'il rencontra lorsqu'il dut, parvenu en territoire vénétique, s'attaquer aux sites fortifiés de l'ennemi.

(15) R. KERVILER, *l. c.*, p. 33 et s., d'après PTOL., II, 8, 6, qui emploie l'expression *δυσηκὴ παραλίωσ*, pour caractériser la côte tenue par les Vénètes.

(16) Cf. P. MERLAT, *AB*, LIX, 1952, pp. 97 et s., 104. — On pourrait citer d'autres erreurs relevant d'une même utilisation abusive de textes anciens. Ainsi, R.-F. LE MEN, *Rev. arch.*, 1872 I, p. 44 et s., renvoyant au passage où CAES., *B.G.*, III, 8, 1, attribuait aux Vénètes la plus grande partie des rares ports de la côte armoricaine, leur affectait de ce fait un territoire allant au moins jusqu'aux Montagnes Noires (repris et développé par R. KERVILER, *MAB*, 1884, p. 229-30), prétendant que si l'on admettait comme limites la Vilaine et la rivière de Quimperlé (*sic*, d'ANVILLE, *Notice de la Gaule*), on n'accorderait aux Vénètes que le tiers du littoral accordé aux Osismes (*contra*, Ch. DE LA MONNERAYE, *MAB*, 1884, p. 274 et s.). De même, trop d'érudits locaux, confrontant ce même texte de César et l'énumération des ports situés, selon PTOL., II, 8, 1, entre l'embouchure de la Loire et le cap Gabaion, ont soutenu que tous ces ports appartenaient aux Vénètes, ce qui est certes possible, mais non nécessaire, et présuppose, en tout cas, qu'ils soient parfaitement identifiés; encore resterait-il à prouver que PTOL., II, 8, 5-6, lorsqu'il écrit que, sur la côte nord de l'Armorique, les Osismes sont, en venant de l'embouchure de la Seine, les derniers à s'étendre jusqu'au cap Gabaion, et que « la côte occidentale, les Vénètes la tiennent au-dessous des Osismes », entend affirmer que ce cap marque la fron-

Un second type d'erreur découle de l'usage que certains ont voulu faire de la toponymie pour justifier des interprétations contestables de textes anciens, là où elle ne peut pas fournir de solution. C'est ainsi que, sous prétexte que *Sena*, l'île que Pomponius Mela (17) situe en face du littoral des *Osismi* ne peut être l'île de Sein, parce que celle-ci est appelée Seidhun par des textes médiévaux, Sizun par des textes du XVI^e au XVIII^e siècle, et Sun par ses habitants d'aujourd'hui, sous prétexte aussi que l'auteur latin place cette île in *Britannico mari*, Le Men (18) alla jusqu'à l'identifier à l'île d'Ouessant et prétendit ainsi qu'il n'était pas question de se fonder sur Pomponius Mela pour étendre les Osismes jusqu'à la pointe du Raz, ce qui l'autorisait à confirmer une hypothèse formulée par d'autres voies que les Vénètes tenaient la baie de Douarnenez. Mais, d'une part, l'expression : mer britannique, s'applique fréquemment dans les textes anciens à l'océan atlantique (19) et, d'autre part, l'*Itinéraire Antonin* qui nomme *Sina* entre *Uxantis*-Ouessant et *Vindiliis*-Belle-Ile, contredit cette reconstruction fantaisiste et force à en revenir à l'identification de *Sena* à l'île de Sein, c'est-à-dire à admettre que les Osismes s'étendaient au moins jusqu'au cap Sizun et que les Vénètes ne s'étendaient en tout cas pas jusqu'à la pointe du Raz.

Enfin, plusieurs savants ont songé à compléter les témoignages anciens par des témoignages postérieurs, dont la valeur ne semble pas être en définitive suffisante, ou par des réalités administratives qu'ils n'ont pas toujours maniées avec suffisamment de prudence, compte tenu des écarts chronologiques.

Ainsi pour donner aux Vénètes gaulois un territoire allant jusqu'à la Loire, on a voulu utiliser des documents médiévaux nommant *Gwened* ou *Veneta* une localité de la presqu'île guérandaise appelée aujourd'hui La Motte ou la

tière entre Vénètes et Osismes (cf. R. COUFFON, *BMSECDN*, LXXIII, 1942, p. 7) ; sur ce problème, cf. Fr. MERLET, *La format. des diocèses et des paroisses en Bret.*, p. 25, et P. MERLAT, *AB*, LIX, 1952, p. 104.

(17) Cf. III, 6, 3.

(18) Cf. R.-F. LE MEN, *l. c.*, p. 51 et s. (suivi par R. KERVILER, *MAB*, 1873, p. 39) et *Bul. Assoc. bret.*, 1873, p. 58.

(19) Cf. J. LOTH, *o. c.*, p. 53-4.

Ville-aux-Blancs (20), nommant *Vindunita insula* le bourg de Besné dans la Grande Brière (21), ou désignant par *Veneda* la région guérandaise ou une ville située aux bouches de la Loire (22) ; de même, Fortunat, évêque de Poitiers, parlant de saint Aubin comme originaire du pays vénétique, on a voulu le faire naître à Guérande, puisqu'il en fut le patron, ce qui n'est pas une preuve absolue (23) et, en conséquence, inclure Guérande dans le territoire des Vénètes (24). Et d'ailleurs, il convient de ne pas oublier que les documents allégués datent d'une époque où les Bretons avaient pu étendre la Vénétie à l'est de la Vilaine.

Plus sérieuse, par contre, a été la tentative de certains érudits qui ont cherché à déterminer les limites des cités de l'Armorique romaine par les limites des évêchés antérieurs au IX^e siècle (25). Longnon le premier, en effet, supposant un démembrement de la cité des Vénètes après la conquête, conjectura que les soi-disant Corisopites (26) se séparèrent des Vénètes vers la fin du I^{er} siècle ap. J.-C. et que puisqu'ils formèrent plus tard l'évêché de Quimper, borné au nord par les monts d'Arrhée, c'était à ces montagnes qu'il convenait de fixer la limite septentrionale de

(20) Et située dans une région où d'autres sites modernes évoquent par leur nom cette notion de « blanc », si souvent mise en rapport avec le nom des Vénètes ; pour cet argument, cf. R. KERVILER, *MAB*, 1873, p. 52 et s.

(21) Cf. R. KERVILER, *MAB*, 1881, p. 200-1.

(22) Cf. E. DESJARDINS, *Géogr. hist. et admin. de la Gaule rom.*, I, p. 285 ; L. MAITRE, *Villes perdues des Namnètes*, p. 198 et s., identifiait avec Saillé la ville de *Veneda* mentionnée dans le récit d'Ermold le Noir (*de reb. gestis Ludovici Pii*, III, 251-256, éd. Dom BOUQUET, *Rec. des histor. des Gaules et de la Fr.*, VI, 42) ; sur *Veneda*, cf. P. MERLAT, *RE*, Suppl. VIII A 1 (1955), col. 697-8.

(23) Comme le faisait déjà remarquer Ch. de la MONNERAYE, *MAB*, 1884, p. 272, Fortunat se borne à définir saint Aubin comme *Veneticae regionis oceani Britannici... oriundus*.

(24) Cf. DESJARDINS, *o. c.* ; R. KERVILER, *MAB*, 1873, p. 52, d'après KERSABIEC, *Bull. Soc. acad. Nantes*, 1868, p. 144.

(25) Cf. A. LONGNON, *Mém. Congrès scient. de Fr.*, 1872, et R. KERVILER, *l. c.*

(26) Sur ce faux problème des Corisopites, dont on a voulu faire une cité gallo-romaine distincte des Coriosolites, cf. surtout A. DE LA BORDERIE, *MAB*, 1880, p. 286 et s., 1881, p. 225 et s., R. COUFFON, *BMSECDN*, 1942, p. 13 et s., 1946-1947, p. 47 et s. ; H. WAQUET, *Mél. Loth*, 1927, p. 12 et s., *AB* 1945, p. 55 et s., *Bull. Soc. hist. arch. Bret.*, 1952, p. 6 et s. ; Fr. MERLET, *Format. des diocèses*, pp. 32, 49 et 63 et s., *Bull. Soc. hist. arch. Bret.*, 1952, p. 9 et s.

la Vénétie au moment de la conquête romaine (27). D'autres par contre (28), en fonction d'un passage de sa vie, où il est dit que saint Menulf (29), après avoir quitté la Bretagne insulaire, aborda dans la partie du territoire des *Oximi* où saint Corentin était évêque, c'est-à-dire dans la région de Quimper, pensèrent que les Osismes occupaient à l'arrivée des Romains tout le territoire du futur évêché de Quimper et que la limite occidentale des Vénètes était constituée par l'Ellé ; l'argument correspond peut-être à la réalité, mais, peut-être valable pour l'Armorique du Bas-Empire, il reste conjectural pour la période antérieure. Encore J. Loth a-t-il justement signalé que les cités gallo-romaines ne sont pas toutes devenues des évêchés, tandis qu'inversement certains évêchés n'apparaissent pas dans la *Notitia dignitatum* et qu'en ce qui concerne l'Armorique il ne faut pas oublier le bouleversement qu'a pu apporter à l'organisation des cités l'immigration bretonne (30), remarque complétée par celle de La Borderie rappelant que les diocèses bretons correspondent aux divisions civiles existant au moment de leur fondation, c'est-à-dire non aux cités gallo-romaines, mais aux états bretons qui leur ont succédé, qui n'avaient pas forcément des frontières identiques.

Ces différentes sortes d'argumentation sont significatives des difficultés auxquelles on se heurte et des précautions qu'il faut prendre en la matière. Aussi lorsque La Borderie, en 1896, dans son *Histoire de Bretagne* (31), suivi en 1935 par Durtelle de Saint-Sauveur (32), eût proposé d'identifier à peu près le territoire des Vénètes gaulois à l'actuel département du Morbihan, donnant sensiblement à la cité gallo-romaine qui en était issue, les limites postérieures du diocèse de Vannes, en particulier la Vilaine inférieure et l'Ellé, cette hypothèse raisonnable ne parut plus devoir être combattue. Pourtant, à la suite

(27) Hypothèse acceptée par R. KERVILER, l. c., p. 41.

(28) Cf. D'ANVILLE, *Not. de l'anc. Gaule*, s. v. *Osismii* ; Ch. de la MONNERAYE, *MAB*, 1883, p. 110 et s., 1884, p. 277.

(29) *AA. ss. Boll.* 11 juil. III, p. 305.

(30) J. LOTH, l. c., p. 49 et s.

(31) T. I, pp. 64 et 80-1.

(32) *Hist. de Bret.*, 1955, p. 15 et s.

de nouvelles études faites à partir de 1942 par R. Couffon et Fr. Merlet (33), il semble qu'on soit parvenu à serrer la réalité de plus près, du moins en ce qui concerne les cités gallo-romaines, et les légères corrections que j'ai moi-même apportées aux développements de ce dernier auteur (34) permettent, à mon avis, de penser que la limite des Vénètes gallo-romains suivait le cours de l'Ellé, celui du Doré jusqu'à son confluent avec le Blavet, puis celui du Blavet jusqu'à l'Oust, celui de l'Oust jusqu'à son confluent avec la Vilaine, celui de la Vilaine enfin jusqu'à la mer, étant entendu que le diocèse de Vannes correspondit à un état de la cité résultant probablement de remaniements survenus vers 410, comme l'annexion d'une partie de territoire coriosolite au nord du confluent de la Vilaine et de l'Oust.

Quant aux frontières de la Vénétie pendant la période gauloise, il serait hasardeux d'affirmer de manière trop absolue. Cependant, César qui se vante d'avoir infligé aux rebelles un châtement exemplaire, n'indique pas qu'à titre de représailles il ait réduit leur territoire et l'on ne sache pas qu'en réorganisant la Gaule, Auguste ait apporté quelque modification que ce soit à l'organisation territoriale des Vénètes (35). De sorte qu'il n'y a pas trop de risque à supposer que la soumission à Rome n'a pas provoqué de gros changements par rapport à la période précédente et que la Vénétie armoricaine, de la Tène jusque vers 470 ap. J.-C., a sensiblement correspondu à l'actuel départe-

(33) Cf. R. COUFFON, *BMSECDN*, 1942, p. 1 et s., et, avec quelques retouches, 1946-1947, p. 47 et s. ; Fr. MERLET, *Format. des dioc.*, pp. 23, 37, 115, supposait que le diocèse de Vannes correspondait à un état de la cité des Vénètes résultant de remaniements territoriaux survenus vers 410 (annexion, au détriment des Coriosolites, d'une fraction de territoire comprise entre la Vilaine et l'Oust, au nord de leur confluent) et vers 470 (cession à la nouvelle cité d'*Aquilo*, dissociée des Osismes, de territoires situés à l'ouest de l'Ellé) et, corrigeant sur certains points la limite ouest proposée par R. Couffon, pensait que la frontière des Vénètes, partant de l'estuaire de l'Odet, aurait remonté son cours jusqu'à sa source en Leuhan, aurait approximativement rejoint la source de l'Ellé en Gomel, descendu le Doré jusqu'à son confluent avec le Blavet, remonté le Blavet de manière à rejoindre l'Oust près de Cadéac, descendu l'Oust jusqu'à son confluent avec la Vilaine et celle-ci jusqu'à son estuaire.

(34) Cf. P. MERLAT, *AB*, LIX, 1952, p. 93 et s., Fr. MERLET, *ibid.*, p. 105 et s., acceptant ces conclusions.

(35) Cf. C. JULLIAN, *Hist. de la Gaule*, IV, p. 70 et s.

ment du Morbihan, amputé cependant des cantons ou des parties de canton situées sur la rive gauche de l'Oust, mais accru vers l'ouest d'une petite fraction du Finistère située sur la rive gauche de l'Ellé.

*
**

Si nous cherchons maintenant à déterminer quelle fut l'histoire et l'organisation administrative des Vénètes de l'époque gauloise, nous sommes obligés de constater que nos documents, pour la période antérieure à la guerre de César, sont fort incomplets, se limitant au vrai à quelques phrases de César et aux données, parfois difficilement interprétables, de l'archéologie (36).

C'est grâce à l'archéologie seule, en tout cas, que l'on peut essayer de se faire une idée approximative de l'occupation du sol.

Il est vrai que l'on n'a retrouvé que fort peu d'établissements destinés aux vivants. Et pourtant, il y en avait certainement dans la région de Locmariaquer et de Carnac, où le passage de la civilisation mégalithique à la civilisation gallo-romaine n'a pu se faire sans l'intermédiaire celtique, sur tout le pourtour du golfe du Morbihan et sur la côte d'Erdeven, où l'existence de certaines formes d'industrie, attestée par de nombreux fours à augets, ne peut s'expliquer que par un habitat caractérisé, sur le site même de Vannes, dont le nom celtique *Darioritum* semble bien suggérer, quoi qu'on ait pu en dire et malgré l'absence de traces certaines, une occupation antérieure à la conquête.

(36) Les renseignements archéologiques que l'on peut avoir sur l'époque gauloise sont d'utilisation souvent délicate, car, pendant tout le XIX^e s., qui a été une période de grande prospection, la publication des trouvailles a été généralement faite de manière trop sommaire et sans les indispensables précisions de localisation, mesure et description, ce qui limite singulièrement la portée d'ouvrages toujours utiles à consulter cependant comme ceux de CAYOT-DELANDRE (*Le Morb., son hist. et ses monum.*, 1847) et de FOUQUET (*Des monum. celt. et des ruines rom. dans le Morb.*, 1853). D'ailleurs, le matériel archéologique a fait l'objet de peu d'inventaires véritables et de classements scientifiques et c'est pourquoi l'on ne saurait trop louer les efforts déployés par la Société polymathique du Morbihan pour conserver le plus possible du produit des découvertes fortuites, et par un de ses anciens présidents, M. L. MARSILLE, pour publier des répertoires et des essais de classification fort documentés.

Mais ce qu'on peut assurer, dans l'état actuel de notre documentation, c'est que la côte atlantique ne fut pas seule habitée pendant la période gauloise, car plusieurs découvertes attestent que l'intérieur du pays n'était pas resté sans peuplement (37).

C'est à la même conclusion qu'incline l'existence de certains établissements retranchés, qui peuvent d'ailleurs avoir été des villages et qui sont en général situés sur des collines, au bord de rivières (38) ; car si l'on en a retrouvé en Carnac et en La Trinité-sur-Mer, celui de Castel Finans en Saint-Aignan, où l'on a recueilli des scories de fer et des tessons de poterie gauloise, était certainement un lieu habité de la rive droite du Blavet face au territoire des Osismes.

Par contre, c'est plutôt au voisinage de la mer qu'abondent les promontoires barrés par des lignes successives, doubles ou triples, de retranchements et puisque la découverte, dans ceux d'entre eux qui ont été fouillés par les Anglais, de galets roulés parfaitement utilisables comme projectiles de fronde suggère que l'espacement de ces lignes était déterminé par la portée des frondes gauloises, il se pourrait que ce fût à des défenses de ce genre que se heurta César pendant sa campagne contre les Vénètes. Les plus remarquables de ces éperons barrés, qui se rattachent à la catégorie des Hill Forts étudiés à plusieurs reprises et tout récemment

(37) Fonds de cabanes à Mané-Guégan en Séglien (*BSPM*, 1943-1945, proc. verb., p. 112-3) ; village antique de Kervan en Guern (*BSPM*, 1902, p. 141, 1903, p. 88), dont les substructions ont des formes rectangulaires ; important village de Lan-Gouh en Melrand (A. DE LA GRANCIÈRE, *BSPM*, 1902, p. 389 et s.), qui, occupant sur une colline une superficie d'env. 2 ha., enclose dans une enceinte aujourd'hui affaissée, semble avoir consisté en habitations rectangulaires à foyers, réparties par quartiers (établissement de la Tène II ou III ?).

(38) N'ayant pas été fouillés, ils ne sont caractéristiques que par leur aspect défensif ; ils comportent d'ordinaire des talus de pierres et de terre et affectent une forme circulaire ou ovoïde, plus rarement quadrangulaire. Cf. pour la région de Carnac, dont le mieux conservé serait celui de Mané-Kervilor en La Trinité-sur-Mer, Z. LE ROUZIC, *BSPM*, 1903, p. 265-6, et, pour le Morbihan en général, L. MARSILLE, *BSPM*, 1923, p. 28 et s. ; on trouvera aussi des renseignements dispersés chez A. DE LA GRANCIÈRE, *BSPM*, 1901, p. 276 et s., 1902, pp. 120 et s. et 370 et s.

encore par sir Mortimer Wheeler (39), sont ceux de Castel-Kernévé en Saint-Avé (40), de la pointe du Blaire en Baden (41), de Kervédan en Groix, du Vieux-Passage en Plouhinec et du Vieux-Château en Belle-Isle (42). Leurs grandes dimensions, en tout cas, et les renseignements fournis par les sondages ou les fouilles qui furent exécutés sur le site des trois derniers d'entre eux, permettent de comprendre, encore qu'ils ne soient pas, contrairement à ce qu'on a parfois avancé, caractéristiques des seuls Vénètes (43), comment ceux-ci du moins pouvaient, à l'image de ce qu'en écrit César (44), non seulement s'y retrancher pour la défense, mais également y rassembler,

(39) Cf. R. E. M. WHEELER, dans *Antiquity*, XII, 1939, p. 58-79, dans *Rev. arch.*, XIII, 1939, p. 103-124, et dans *The Antiqu. Journ.*, XXI, 1941, p. 127-176, enfin, en collaboration avec Katherine M. RICHARDSON, dans *Hill-Forts of Northern France* (Reports of the Research Committee of the Society of the Antiquaries of London, n° XIX), Oxford, 1957.

(40) Cf. L. MARSILLE, *BSPM*, 1923, p. 29 (il était entouré d'un triple rempart) et R. E. M. WHEELER - K. M. RICHARDSON, *o. c.*, p. 104, n° 6.

(41) Cf. Cdt BAUDRE, *BSPM*, 1940, proc. verb., p. 34-5 ; défendu du côté ouest par l'abrupt de la falaise et du côté est par un marécage, il était protégé face au nord par un fossé naturel artificiellement amélioré.

(42) Ces trois derniers camps ont été fouillés en 1939 par une mission britannique (cf., outre les références données à la note 39, Mrs P. MURRAY THREIPLAND, dans *Arch. Journ.*, C, 1943, p. 128 et s.). Celui de Kervédan, qui comportait deux lignes principales de talus précédés d'un fossé, distantes d'env. 50 m. et séparées par deux talus moindres et cinq fossés étroits, semble avoir connu trois périodes d'occupation, dont la dernière, vers le milieu du I^{er} siècle av. J.-C., peut avoir correspondu à la guerre avec Rome ; celui du Vieux Passage, défendu par un seul talus et dominant la rivière d'Etel, a livré des tessons caractéristiques de la fin de la première moitié du même siècle (rebords en bourrelet, dits *bead-rims*) et une demi-perle en verre bleu foncé de l'époque de la Tène III ; celui du Vieux Château, notablement remanié au moyen âge, a l'air d'avoir été conçu selon les mêmes principes que le système le plus ancien de Kervédan (rempart formé d'un entassement de pierres, revêtu intérieurement de plaques et précédé de deux fossés disposés de part et d'autre d'un talus) et a fourni un tesson hallstattien et des tessons datables de la fin du II^e ou du début du I^{er} s. av. J.-C.

(43) Cf. CAES., *B.G.*, III, 12.

(44) P.-R. GIOT, dans *Bull. Soc. préhist. franc.*, juin-août 1950, a eu tout à fait raison de rappeler qu'il existe des retranchements analogues dans le Finistère, sur le territoire des anciens Osismes. — On trouvera une liste de ces camps (type des hill-forts) dans R. E. M. WHEELER - K. M. RICHARDSON, *o. c.*, pp. 103-107 (Morbihan), 107-112 (Finistère), 112 (Côtes-du-Nord) et 112-114 (Ille-et-Vilaine).

en cas de guerre pressante, leurs approvisionnements, leur bétail et leur population non combattante.

Or, si l'on reporte sur une carte tous les sites où des traces d'occupation du sol sont attestées par les vestiges des différentes sortes d'établissements que je viens de signaler, si l'on y ajoute ceux où l'on a retrouvé les divers types de sépultures caractéristiques du Morbihan pour l'époque antérieure à la conquête (sépultures circulaires de la fin du Hallstattien et du début de la Tène (45) et tombelles sans doute contemporaines, dont les groupements rappellent les champs d'urnes (46) ; *tumuli* isolés de la Tène II ou III (47) ; sépultures en urnes cinéraires

(45) Comme on a estimé que le Hallstatt I n'est guère représenté en Armorique (L. MARSILLE, *BSPM*, 1932, p. 19-20) et comme certaines sépultures ont livré une céramique et des bijoux spécifiques de la Tène I, il est prudent d'admettre que deux formes de civilisation ont pu s'y côtoyer, voire s'y mêler, et cela sans doute jusque vers le milieu du III^e siècle av. J.-C., encore que l'usage des sépultures circulaires ne semble pas s'y être prolongé aussi tard (cf. P.-R. GIOT, *l. c.*, p. 338). On a fouillé ou relevé des sépultures de ce genre dans les communes d'Arradon, de Bieuzy-les-Eaux, de Carnac, de Moustoirac, de Pleucadeuc, de Saint-Philibert et de Sérent, à Belle-Ile et à Quiberon (pour des références, cf. *RE*, col. 724-5) ; les plus connues sont celles du Rocher en Plougoumelen (11, dont une à inhumation), parce que l'on a trouvé dans l'une d'entre elles une situle hallstattienne en bronze, surmontée, en guise de couvercle, d'une coupe hémisphérique en bronze (cf. L. MARSILLE, *BSPM*, 1923, p. 7-8 et pl. IV, 1 ; J. DECHELETTE, *Man. d'arch. préhist.* III, p. 169 et fig. 292), mais il convient de citer également celle de Lan-en-Ilizien en Silfiac, fouillée en 1890, qui a été reconstituée dans un square de Pontivy (cf. *BSPM*, 1890, p. 161, 1904, p. 160 ; J. DECHELETTE, *o. c.*, p. 169-170 et fig. 259).

(46) On en a retrouvé à Belle-Ile et dans les communes d'Ambon, de Baden, de Bieuzy, de Guern, de Lignol, de Limerzel, du Lizio, de Monterneuf, de Moréac, de Muzillac, de Plaudren, de Pleucadeuc, de Pluherlin, de Saint-Guyomard, de Sérent, de Theix, etc. (pour des références, cf. *RE*, col. 725, auxquelles on ajoutera J. BRIARD, P.-R. GIOT, A. LEPART, dans *AB*, LXIV, 1957, 1, p. 17-23 (à Carmoisan en Pluherlin).

(47) Leur schéma semble remonter à la période hallstattienne, mais leur mobilier caractérise souvent la Tène II et même, dans certains cas, la Tène III (perles de verre, céramique à décor incisé ou à rebords en bourrelet) ; les plus caractéristiques de ces *tumuli* ont été retrouvés dans les communes de Baden, de Ploemeur, de Priziac, de Saint-Guyomard, de Saint-Pierre à Quiberon, de Sarzeau et de Séné (pour des références, cf. *RE*, col. 725-6) ; quant au tumulus de Kernavest en Quiberon, ses dimensions et certaines ressemblances de structure avec la sépulture circulaire de Lan-en-Ilizien en Silfiac (cf. *supra*, note 45) le rattacheraient à une période antérieure, si l'on

enfouies dans le sol, groupées ou isolées, de la Tène III (48) ; sépultures mixtes utilisant parfois des dolmens (49), etc.) et ceux de la trentaine de chambres souterraines actuellement découvertes, qui correspondent peut-être aux péripéties de la résistance offerte aux troupes romaines par les Vénètes (50), on ne peut manquer de remarquer que le peuplement de la Vénétie armoricaine, loin de se borner à la zone côtière, comme on l'a trop souvent affirmé sans preuve et en se fondant seulement sur la vraisemblance qu'il en fût ainsi pour un peuple essentiellement maritime, s'étendait en fait à tout son territoire et avec une répartition de densité ne coïncidant pas forcément, pour l'intérieur, avec les vallées.

La terre devait assurément procurer aux Vénètes un certain nombre de ressources. Il est probable, en effet, qu'ils pratiquaient l'élevage et l'agriculture, encore que nous n'ayons d'autre donnée à cet égard que le passage où César signale que Crassus, manquant de blé en Anjou, en envoya réquisitionner chez les peuples voisins, au

n'y avait retrouvé un beau couteau en fer, dont la gaine de bois plaquée de trois feuilles de bronze comporte une ornementation (zones de demi-cercles entrecoupés, de cercles concentriques pointés, de dents de loup, de triangles et de losanges) analogue à celle de certains vases armoricains, dits vénètes, de la Tène III (cf. *BSPM*, 1894, p. 157 ; L. MARSILLE, *BSPM*, 1923, p. 22-3, qui classe à tort cette sépulture dans la catégorie des coffres en pierre ; J. DECHELETTE, *o. c.*, p. 566, n. 5, et p. 975-6).

(48) On en a trouvé dans les communes de Bieuzy, de Bignan, de Larré, de Malestroit, de Malguénac, de Moustoirac, de Pleucadeuc, de Questembert, de Roc-Saint-André, de Saint-Congard, de Saint-Marcel et de Sérent (pour des références, cf. *RE*, col. 726).

(49) Sépultures de ce genre, utilisant des dolmens, dans les communes de Baden, de Caudan, de Carnac, de Crach, de Locoal-Mendon, de Saint-Avé et de la Trinité-sur-Mer (pour des références, cf. *RE*, col. 726). D'autres, à Kerné, Toul-Bras et Port-Bara en Quiberon (cf. Z. LE ROUZIC, *BSPM*, 1934, p. 17 et s.) ou à Kerhillio en Erdevén (cf. P.-R. GIOR, *l. c.*, p. 340) datent de la période de transition entre l'indépendance et l'occupation romaine, car, à côté d'une céramique typiquement gauloise, de bracelets ou de fibules remontant à la Tène III et de monnaies armoricaines d'époque celtique, on y a retrouvé des traces nettement romaines.

(50) Sur ces chambres souterraines, cf. L. MARSILLE, *BSPM*, 1948, proc. verb., p. 34 et s. ; abbé DANIGO, *BSPM*, 1949-1950, proc. verb., p. 76-7 ; Cdt BAUDRE, *BSPM*, communiç. du 12 mars 1952 ; P. MERLAT, *RE*, col. 727-8, *BSPM*, 1954, proc. verb., p. 86-90, *AB*, LXI, 1954, pp. 171 et 177, *Gallia*, XVII, 1959, pp. 356 et 358.

nombre desquels il cite les Coriosolites et les Vénètes (51). De même paraît-il probable que les Vénètes pratiquèrent de bonne heure des industries, dont leur territoire leur procurait la matière première. César atteste en tout cas que les bancs (*transtra*) des bateaux vénètes étaient tenus par des poutres et fixés par des chevilles de fer et que leurs ancres étaient retenues par des chaînes de fer (52) ; il paraît donc normal de supposer que les Vénètes exploitaient pour leurs constructions navales le bois de leurs forêts intérieures (53) et qu'ils utilisaient les gisements de fer de leur contrée à cette fin et à d'autres, ce qui pourrait être confirmé par les nombreuses découvertes de scories signalées dans le Morbihan, s'il était assuré qu'elles remontent à l'époque gauloise et non à l'époque romaine, voire à l'époque médiévale (54). Quoi qu'il en soit, le nombre des bracelets retrouvés dans les sépultures morbihannaises, qu'ils soient en bronze, à nodosités globulaires et extrémités jointives ou à segments mobiles à tenons (55), ou bien en fer, à côtes ou à volumineuses oves creuses (56), confirme l'hypothèse d'un artisanat vivace.

(51) Cf. CAES., *B.G.*, III, 7, 3-4 (ce fut d'ailleurs là le prétexte du soulèvement de l'Armorique) ; comme les peuples de l'Ouest ne sont pas tous nommés dans ce passage, il apparaît que Crassus n'avait pas choisi au hasard et qu'il savait, par conséquent, que les Vénètes produisaient du blé.

(52) Cf. CAES., *B.G.*, III, 13, 4-5 (voir aussi A. GRENIER, *Man. d'arch. gallo-rom.*, VI, p. 597, n. 4) ; cette affirmation suggère au moins l'existence, en territoire vénétique, d'ateliers de forgerons.

(53) Comme on peut le déduire du passage où STRAB., IV, 4, parlant des bateaux des Vénètes, signale qu'ils sont construits en chêne, bois dont ils ont grande abondance *δρυίνης ύλης ής έστιν εύπορία*).

(54) La plupart du temps, en effet, ces scories n'ont pas été datées ; pour une liste des sites à scories du territoire vénétique, cf. L. MARSILLE, *BSPM*, 1923, p. 39 et s.

(55) Bracelets en bronze à extrémités jointives : au Rocher en Plougoumelen et à Kerru en Saint-Barthélemy (cf. L. MARSILLE, *ibid.*, avec fig., et *BSPM*, 1867, p. 110, 1872, pp. 119 et 125) ; ils sont de types qu'on rencontre en Armorique aussi bien à la fin de la période hallstattienne que pendant celle de la Tène (cf. J. DECHELETTE, *o. c.*, IV, fig. 517, 8, un exemplaire à nodosités provenant de Bohême, analogue à certains spécimens de Kerru et du Rocher).

(56) Au dolmen de Plaisance en Saint-Avé (L. MARSILLE, *l. c.*, pp. 13 et 104) ou dans la lande de Meslan en Lizio (*ibid.*, p. 15 et Pl. III, 5, 6 ; 1932, p. 21-2). On peut ajouter à ces bracelets d'autres bijoux retrouvés çà et là, comme, en particulier, les deux bagues filiformes en or, les anneaux en bronze doré, la fibule, les fragments

Cependant, l'industrie des Vénètes indépendants la plus florissante semble bien avoir été celle de la céramique — et là encore c'est leur sol qui devait leur fournir la matière première. Déjà passablement évoluée à la fin du premier âge du Fer, mais surtout remarquable à partir de la Tène II, tant par le galbe que par la qualité de l'ornementation (57), cette poterie se caractérise d'abord par un lustrage noir plombaginé (58), puis par un enduit hématite (59) qu'on retrouve pour les mêmes périodes en Bretagne insulaire (60) et ses types comportent des formes (61)

de fibules et les tiges d'épingles en bronze du trésor de Guérec en Brech (cf. J.-M. LE MENÉ, *BSPM*, 1896, p. 154-5 ; L. MARSILLE, *BSPM*, 1923, p. 37), dont, à en juger par les monnaies en billon de petit module qu'il contenait, l'enfouissement fut postérieur à l'annexion de la Vénétie par les Romains.

(57) Cf. J. DECHELETTE, *o. c.*, IV, p. 973 et s. Cette céramique a malheureusement été peu étudiée jusqu'ici et seuls, dans le Morbihan, en ont donné des descriptions et des reproductions utilisables L. MARSILLE, *BSPM*, 1923, p. 3 et s. et pl. IV, et Z. LE ROUZIC, *BSPM*, 1933, p. 29 et s., avec planche.

(58) Terre d'abord noire, puis brune (cf. les urnes du Boquidet en Sérent publiées par Z. LE ROUZIC).

(59) Je pense en particulier à la céramique provenant de Beg-er-Vil en Quiberon.

(60) Cf. R. E. M. WHEELER, *Maiden Castle, Dorset*, p. 190 ; cette publication, fort utile à titre comparatif, permet, en effet, d'établir des rapports entre la céramique de Maiden Castle et la céramique découverte chez les Vénètes ; c'est ainsi qu'on retrouve chez les insulaires de l'*Iron Age B* les types à rebords en bourrelet (*bead-rims* ; cf. WHEELER, p. 204 et s.) du camp du Vieux Passage en Plouhinec, les types à anses funiculaires (*countersunk* ou *eyelet handles* ; cf. WHEELER, p. 210 et s.) des fonds de cabanes de Kerhilio en Erdeven, les rebords à cannelures internes (*rims with internal grooves*) signalés çà et là (WHEELER, p. 240-1) ou les panses à décoration curvilinéaire incisée, imitée des motifs pointillés de la torentique, découvertes à Lann-Tinikei en Ploemeur (L. MARSILLE, *BSPM*, 1923, p. 22 ; J. DECHELETTE, *o. c.*, IV, fig. 665, 4), à Bignan (L. MARSILLE, *l. c.*, p. 25 et pl. IV, 6 ; J. DECHELETTE, fig. 665, 5), à Mané-Roullarde en La Trinité-sur-Mer (MILN, *Bull. mon.*, 1882, p. 178, avec pl. ; L. MARSILLE, p. 30 et pl. IV, 5 ; J. DECHELETTE, fig. 666), au Resto en Moustoirac (L. MARSILLE, pp. 9 et 26 et pl. IV ; 1928, p. 12-13) et à Kerné en Quiberon (Z. LE ROUZIC, *BSPM*, 1934, p. 22).

(61) Les formes de cette céramique vont des urnes apodes biconiques à grande ouverture de l'époque hallstattienne (à La Bourlaie en Pleucadeuc ; L. MARSILLE, *BSPM*, 1923, pl. IV, 2), aux flacons à panse globulaire, col droit et pédoncule plus ou moins haut (à Boquidet en Sérent, au Resto en Moustoirac ; L. MARSILLE, *l. c.*, pl. IV, 3 et 4 ; Z. LE ROUZIC, *BSPM*, 1933, pl.), aux vases de type ovoïde (à Carnac et Mané-Roullarde en La Trinité-sur-Mer ; L. MARSILLE, pl. IV.

et des décorations incisées curvilinéaires très caractéristiques.

Parallèlement à cette céramique d'usage domestique et cinéraire, le territoire vénétique nous a livré de nombreuses stations côtières de fours à augets et autres objets en terre cuite, qui permettent de supposer que le matériel qui y était fabriqué, peut avoir servi d'emballage. Car ces stations sont toutes situées sur la côte et l'hypothèse actuellement la plus vraisemblable est que ces augets servaient au transport de petites masses de sel obtenu par évaporation de l'eau de mer (62).

Ce sel aurait alors été un des produits dont les Vénètes faisaient le commerce. Strabon (63) et César nous apprennent, en effet, que le commerce vénétique était très florissant à l'époque gauloise, et ce dernier auteur écrit par exemple : « Ce peuple est de beaucoup le plus puissant de toute cette côte maritime ; c'est lui qui possède le plus grand nombre de navires, flotte qui fait le trafic avec la Bretagne ; il est supérieur aux autres par sa science et son expérience de la navigation ; enfin, comme la mer est violente et bat librement une côte où il n'y a que quelques ports, dont ils sont les maîtres, presque tous ceux qui naviguent dans ces eaux sont leurs tributaires (64). »

5 ; J. DEGHELETTE, fig. 666) et de type galbé ou caréné (à Bignan ; L. MARSILLE, pl. IV, 6).

(62) Sur ces stations, cf. QUILGARS, *BSPM*, 1902, p. 191 et s., avec fig. ; H. WILMER, *Proceed. of the Soc. of Antiqu. of London*, 1908, p. 207-214 ; MAZERES, *BSPM*, 1932, proc. verb., p. 14 et s. ; *BSPM*, 1949-1950, proc. verb., p. 11 et s. ; Y. COPPENS, *BSPM*, 1951, proc. verb. oct. 1951, déc. 1952, *AB*, LX, 1953, p. 336 et s., avec fig. et carte de répartition, et LXI, 1954, p. 295-305, *BSPM*, 1954, proc. verb. p. 108-9, 1956, proc. verb., pp. 73-4 et 84 ; J. ANDRÉ, *BSPM*, 1955, proc. verb., pp. 35, 45 et 46, 1956, proc. verb., p. 67. Il est difficile de dater ces stations avec certitude, car on a retrouvé des augets et des fours à augets, avec ou sans tortillons, en milieu mixte (gaulois et gallo-romain), aussi bien qu'en milieu spécifiquement gaulois, et tandis qu'Y. Coppens, se fondant sur la découverte de fours et de tortillons dans un gisement purement gaulois (à Kerhillio en Erdeven ; cf. Z. LE ROUZIC, *BSPM*, 1903) et sur la présence d'un tesson caractéristique de la céramique vénétique de la Tène III dans une station de Port-Navalo, date cette industrie de la période de l'indépendance, E. Fromols penche pour la placer après la conquête. Le plus sage serait probablement de penser que la fabrication, commencée au I^{er} s. av. J.-C., s'est prolongée après l'ère chrétienne.

(63) Cf. STRAB., IV, 4, p. 266.

(64) CAES., *B. G.*, III, 8, 1 (traduction L.-A. Constans).

Sans doute cette définition n'est-elle pas complète (65) et l'on aimerait connaître les produits qui faisaient l'objet de ce commerce, au nombre desquels, en tout cas, on place généralement l'étain ; ce commerce de l'étain expliquerait assez bien des relations suivies avec la Bretagne insulaire, encore qu'on puisse se demander pourquoi ce sont les Vénètes qui bénéficièrent de ce trafic, et non les Coriosolites ou les Osismes, mieux situés qu'eux (66). Mais César est assez précis pour évoquer, en attribuant aux Vénètes une sorte de monopole commercial sur l'Océan, la notion d'une véritable thalassocratie vénétique. Ils avaient, en effet, une marine importante et dans d'autres passages il insiste sur la structure de leurs vaisseaux, sur leur mania-bilité en mer ouverte et sur leur grand nombre (67) et il suffit d'évoquer le combat naval de 56 et le désir qu'avait le général romain d'anéantir la flotte adverse, pour être

(65) César se bornant, en effet, à indiquer les moyens, marine et ports, dont disposaient les Vénètes, ainsi que la direction de leur trafic, et la conséquence qui en découlait.

(66) Cf. JULLIAN, II, p. 227. L'île de Wight aurait été un des centres de ce trafic (selon les diverses interprétations de DIOD., V, 22, 2 et 4 ; STRAB, IV, 1, 14 ; 3, 5 ; 5, 2). On peut dire, en tout cas, que ce problème qui pose celui de la localisation des Cassitérides, est loin d'être résolu ; de l'importante étude d'un gisement stannifère d'Armorique, à laquelle s'est récemment livré Cl. CHAMPAUD, *AB*, LXIV, 1957, 1, p. 46-96, il semble résulter que le terme de Cassitérides a pu s'appliquer, selon les époques, à des contrées différentes et il n'est pas exclu qu'à un moment donné il ait désigné l'Armorique. Dès lors, les Vénètes auraient pu se spécialiser dans ce trafic, d'abord parce qu'ils étaient des producteurs d'étain (bassin alluvionnaire de Pénestin, bassin mixte, filonien et alluvionnaire, de la Villelder), ensuite parce qu'ils étaient les proches voisins du gisement exclusivement filonien d'Abbaretz-Nozay (situé sur le territoire des Namnètes), enfin, parce que leur équipement naval devait les avoir très tôt incités à lier des relations commerciales avec d'autres pays producteurs de ce même métal, ce qui expliquerait que, plutôt que les Osismes ou les Coriosolites cependant mieux situés qu'eux à cet égard, ils aient pu s'assurer le monopole des liaisons maritimes avec la Bretagne insulaire, principalement sans doute avec les régions stannifères de l'île (pour ce trafic des Vénètes avec la Bretagne, cf. CAES., *B.G.*, III, 8, 1).

(67) Cf. CAES., *B.G.*, III, 12, 3 ; 13 ; 14, 2, à compléter par STRAB., IV, 4, p. 266, et par Cass. Dio, XXXIX, 41. Sans doute, ces auteurs songent-ils essentiellement aux vaisseaux avec lesquels les Vénètes combattirent contre Brutus, mais il est probable que leurs bateaux de commerce étaient identiques, si tant est qu'ils eussent deux catégories de navires.

certain que cette flotte, pouvant vraisemblablement servir aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, constituait un des moyens d'action essentiels de cette thalassocratie.

Nous aimerions cependant être mieux renseignés sur le nombre et le site des ports vénètes de l'époque de l'indépendance. César se borne à dire que la côte armoricaine offrait peu de ports et que les Vénètes les tenaient, ce qui ne signifie pas forcément qu'ils étaient tous situés sur leur propre territoire, puisqu'il ajoute que presque tous ceux qui naviguaient sur la mer étaient leurs tributaires. Il ne me paraît pas, en tout cas, qu'il faille attribuer à la Vénétie proprement dite l'emporion de Corbilon que Strabon localisait à l'embouchure de la Loire et dont il faisait, avec Marseille et Narbonne, une des grandes villes de la Gaule (68) ; je serais plutôt tenté de penser que Corbilon fut un port des Namnètes où les Vénètes avaient pris une telle importance que le comptoir qu'ils n'avaient pas dû manquer d'y installer, contrôlait et monopolisait d'autant plus le trafic portuaire que les navires desservant ce trafic leur appartenaient pour la plus grande part. De même faut-il être très prudent dans l'interprétation du passage où Ptolémée mentionne le nom des ports situés entre l'embouchure de la Loire et le cap Gabaion, car, d'une part, ces ports sont ceux de l'époque romaine et, d'autre part, notre géographe ne dit nulle part qu'ils fussent aux Vénètes (69) ; de toute façon, je crois imprudent de localiser son *Brivates portus* en territoire vénétique (70) et seul *Vindana portus*

(68) STRAB., IV, 2, 1, d'après Polybe, lui-même d'après Pythéas.

(69) Les érudits du XIX^e siècle ont bataillé ferme pour essayer d'identifier les ports de Ptolémée, acceptant ou corrigeant les coordonnées qu'il donne, se fondant parfois sur des arguments philologiques contestables et ne fournissant, en général, comme preuves archéologiques que des preuves concernant des installations de l'époque romaine.

(70) Il est remarquable que les diverses identifications proposées pour ce port, à l'exception d'une d'entre elles, qui est sans doute erronée (Pontchâteau, sur la Vilaine, ou un peu en aval ; cf. Ch. DE LA MONNERAYE, *MAB*, 1883, p. 32 et s. ; R. KERVILER, *MAB*, 1884, p. 219), aboutissent toutes à le localiser hors du territoire défini plus haut comme vénétique (Méans, au confluent du Brivet et de la Loire ; cf. R. KERVILER, *MAB*, 1881, p. 219 ; R. COUFFON, *BMSECDN*, 1942, p. 22. — Brivain, au pied des collines de Guérande ; cf. GOSSELIN, *Géogr. des anc.*, IV, p. 73 ; WALCKENAER, I, p. 377. — Saint-Lyphard,

peut avoir des chances d'être identifié, en Vénétie, avec l'actuelle agglomération port-louisienne (71). Mais il resterait à prouver que ce port existait en tant que tel pendant la période gauloise et l'on peut se demander si beaucoup de ces ports vénétiques dont on a souvent soupçonné l'existence, n'étaient pas tout simplement des havres naturels situés dans les estuaires de la côte morbihannaise ; il serait paradoxal, en tout cas, que les Vénètes n'eussent pas songé à utiliser l'abri de ces estuaires profonds et surtout le vaste plan d'eau relativement abrité que leur offrait le golfe du Morbihan (72).

Quelles qu'aient pu être les localisations proposées pour la principale agglomération vénétique, je pense que le *Darioritum* de l'époque romaine a dû succéder, sur le même site, au chef-lieu de l'indépendance et il ne me paraît pas faire de doute qu'il faille l'identifier avec la ville de Vannes (73). De toute façon, César signale qu'après sa vic-

dans la Grande Brière ; cf. DESJARDINS, I, p. 291-2. — Brivé, aux sources du Brivet ; cf. A. RAME, *Rev. Soc. sav.*, 1878. — Penhoët-Saint-Nazaire ; cf. R. KERVILER, *l. c.*, 1881, p. 219-224. — Région de Batz-Le Croisic ; cf. L. MAITRE, *Villes disparues des Namnètes*, p. 144 et s., suivi par A. GRENIER, *Man.*, VI, p. 521 et s. — Même Brest ; cf. R.-F. LE MEN, *Bull. Soc. arch. Fin.*, 1878-1879, p. 54 et s.

(71) Cf. P. MERLAT, *RE*, Suppl. VIII A 2 (art. *Vindana portus*) ; E. DESJARDINS, I, p. 301, et R. KERVILER, *MAB*, 1873, p. 82, 1884, p. 218-9, l'ont identifié avec Locmariaquer, qui commande l'entrée du golfe du Morbihan, tandis qu'A. GRENIER, VI, p. 517-8, à cause de son identification des Ἡρίων ποταμῶν ἐκβολαί avec ce même golfe, était amené à proposer un site de l'estuaire du Blavet. Ch. DE LA MONNERAYE, *MAB*, 1883, p. 30-1, et 1884, p. 249, est le seul, semble-t-il, à l'avoir à tort localisé à Audierne ou Plovan (Finist.).

(72) Comme le signalait à juste titre C. JULLIAN, II, p. 212.

(73) La localisation de *Darioritum* a fait l'objet d'innombrables discussions. Les uns, prenant prétexte du silence de César, ont affirmé que le Δαρριόριον de PTOL., II, 8, 6, n'existait pas au moment de la conquête romaine (A. LALLEMAND, *Ann. du Morb.*, 1860, p. 11 et s., 1861, p. 18 et s.) ; d'autres, jouant sur la prétendue différence d'appellation attestée par le Δαρριόριον de Ptolémée et le *Dartoritum* de la Table de Peutinger (en fait, Δαρριόριον est une simple variante de Δαρριόριον et *Dartoritum* une graphie sans doute défectueuse et paléographiquement explicable de *Darioritum*), ont prétendu que si *Dartoritum* pouvait être Vannes, il n'en était pas de même de Δαρριόριον, qu'il fallait placer à Locmariaquer (FOUQUET, *o. c.*, p. 65-6, qui faisait de l'ancienne Vannes d'ailleurs le site de la capitale de l'époque gauloise comme de la capitale gallo-romaine ; R. KERVILER, *MAB*, 1873, p. 43 et s., qui supposait que d'abord localisée à Locmariaquer, le capitale des Vénètes avait été transférée dès avant César

toire navale, il fit mettre à mort tous les sénateurs (74), ce qui implique au moins l'existence d'un embryon d'organisation politique et, de ce fait, une agglomération où établir les rouages administratifs d'un tel Etat.

Par conséquent, rien dans ce qu'on peut reconstituer de la réalité n'empêche de penser que par suite de la configuration géographique de leur territoire, les Vénètes étaient devenus les maîtres de la mer et que cette maîtrise se marquait par le rang de tributaires (*vectigales*) où ils avaient réduit les marins des autres peuplades ou nationalités qui naviguaient sur l'Océan (75). On peut supposer par là que les Vénètes, partout présents et partout actifs sur les côtes armoricaines, les submergeaient du nombre de leurs navires et qu'ils étaient les transporteurs indispensables de la Gaule de l'Ouest, œuvrant pour leur propre compte aussi bien que pour celui des peuplades qui

dans la région guérandaise ; Ch. DE LA MONNERAYE, *MAB*, 1883, pp. 28-9 et 45-6) ; d'autres, acceptant l'identité *Darioritum*-Vannes, maintinrent la capitale des Vénètes indépendants à Locmariaquer (Ch. DE LA MONNERAYE, *MAB*, 1884, p. 245-6) ou, déniaient l'idée d'un transfert, rejetèrent l'hypothèse Locmariaquer (LA MARTINIÈRE, *BSPM*, 1924, p. 124 et s.). — L'argumentation de tous ces auteurs est souvent faussée par des bases mal assurées et pour justifier la prétendue primauté de Locmariaquer à l'époque celtique, ils vont parfois jusqu'à évoquer la multitude des monuments mégalithiques qui s'y rencontrent et qui n'ont pourtant rien à voir avec la civilisation de ceux à qui l'on doit réserver le nom de Vénètes. — La seule donnée un peu sûre qu'on ait, en réalité, pour aborder ce problème, est le nom celtique de *Darioritum*-*Δαρριριτων*, dont le deuxième terme (*-ritum* = gué) semble théoriquement mieux convenir à Vannes qu'à Locmariaquer, et qui peut très bien avoir désigné à l'époque romaine un établissement existant déjà à l'époque gauloise (je ne pense pas, en effet, qu'il faille recourir à l'hypothèse d'un transfert de chef-lieu, consécutif à la conquête de César, car les transferts de ce genre, connus pour l'époque d'Auguste, sont très rares), bien que par suite de la superposition possible des habitats depuis l'antiquité, le site actuel de Vannes n'ait pas encore livré de témoins d'une occupation effective antérieure à l'annexion. — Je signale qu'A. HOLDER, *Altcelt. Sprachschatz*, I, col. 1241, ne choisit pas entre Vannes et Locmariaquer et qu'IBM, *RE*, s. v. *Dartoritum*, vol. IV, col. 2216, se borne à définir la localité ainsi désignée comme « capitale des Vénètes en Gaule Lugdunaise ».

(74) Cf. CAES., *B. G.*, III, 16, 4 (*omni senatu necato*) ; sur l'exagération de cette affirmation, cf. M. DENIS, *AB*, LXI, 1954, p. 149-151, et P. MERLAT, *ibid.*, p. 164 et s.

(75) Cf. CAES., *B. G.*, III, 8, 1.

n'avaient pas de flotte (76) ; mais il n'est pas exclu non plus de penser qu'en fonction de leur puissance navale, les Vénètes avaient établi des sortes de barrières douanières qui leur permettaient de percevoir des taxes sur le trafic entre la Gaule et les îles britanniques (77).

Il en résulte que les Vénètes devaient disposer d'une grosse encaisse de numéraire pouvant naturellement comporter des espèces étrangères, mais consistant surtout en espèces vénétiques. Celles-ci se caractérisent par un titre d'argent fin supérieur à celui des autres monnaies armoricaines, par un plus haut relief et par un thème commun et c'est le mérite de M. J.-B. Colbert de Beaulieu que d'avoir retrouvé les types de ce numéraire dans des pièces émanant de divers trésors ; l'étude qu'il a faite de ce monnayage, en tout cas, lui a permis d'entrevoir la possibilité d'une encaisse d'au minimum 50.000 statères (78).

C'est, de toute façon, plus qu'il n'en faut pour corroborer l'opinion que cette population armoricaine jouait un rôle vraiment essentiel dans l'économie de la péninsule, voire de l'Occident maritime de la Gaule. Il se peut, d'ailleurs, que cette thalassocratie économique ait contribué à donner à ceux qui l'exerçaient une forme de prééminence politique dans tout l'Occident gaulois ; mais il serait sans doute imprudent de vouloir à toute force déduire cette affirmation du fait que pendant la lutte contre César les Vénètes semblent avoir dirigé une sorte de fédération groupant toutes les cités armoricaines coalisées contre Rome.

(76) C. JULLIAN, II, p. 238, admettait déjà que les chefs vénètes fussent de gros armateurs.

(77) Ce qui précisément justifierait l'emploi par César du mot de « tributaires » (*vectigales*) pour caractériser l'état de dépendance par rapport aux Vénètes des autres peuplades armoricaines. Les taxes vectigalaires en question peuvent très bien avoir consisté en droits de douane proprement dits, en taxes sur les marchandises transportées par leurs soins ou sur des navirés empruntant certaines voies maritimes contrôlées par les Vénètes (cf. R.-G. COLLINGWOOD, dans T. FRANK, *An economic survey of anc. Rome*, III, p. 108-9 ; S. J. DE LAET, *Portorium*, p. 76-77).

(78) Cf. essentiellement J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, Une énigme de la numism. armoricaine : les monnaies celt. des Vénètes, dans *Mém. Soc. hist. arch. Bret.*, XXXIII, 1953, p. 5-52 (Le billon), et XXXIV, 1954, p. 5-38 (L'or).

Il serait surprenant qu'après les défaites de 57 et de 56 av. J.-C. et la soumission générale de la Gaule par les Romains, les Vénètes armoricains eussent gardé l'organisation qui en avait fait la peuplade la plus puissante de l'Occident gaulois. Et, de fait, les documents qui nous sont parvenus de la période gallo-romaine attestent que la Vénétie, plus ou moins rapidement et étroitement intégrée à l'empire, faisait partie constitutive de la Gaule romaine. Aucun texte cependant ne précise son statut administratif exact et l'on ne sait si César, puis Auguste, l'avaient mise et maintenue au nombre des cités tributaires ; cependant, la découverte à Brech d'un certain nombre de monnaies en billon et de petit module, de faible poids et de bas alliage d'argent, suggère que, pendant un certain temps au moins après la conquête, les Vénètes purent émettre, voire faire circuler au moins localement, une monnaie sans doute non contrôlée par Rome (79). Il est vrai que les Romains avaient à faire face alors à des soucis plus graves et il est probable que c'est seulement après Actium qu'ils firent sentir la réalité de leur pouvoir aux Vénètes, puisqu'aussi bien un trésor récemment découvert à Port-Haliguen en Quiberon, dont l'enfouissement n'est pas postérieur aux débuts de l'ère chrétienne, indique, par l'absence de tout monnayage armoricain, que l'Etat romain s'était imposé à cette date (80).

Il faut attendre, en tout cas, Pline l'Ancien pour trouver la première mention littéraire des Vénètes après leur défaite et, comme un peu plus tard Ptolémée, qui les classe dans la Celtogalatie lugdunaise, il les situe dans le cadre romain en les attribuant à la province de Lugdunaise (81). Par la suite, ils n'apparaissent plus que dans la Table de Peutinger, qui les situe au sud-ouest de la *Belgica* et au-dessus de l'embouchure de la Seine, mais le fait qu'elle appelle encore leur chef-lieu *Darioritum*, d'ailleurs localisé sur la rive gauche de la Loire, prouve que cet état de la

(79) Cf. LE MENE, *BSPM*, 1896, p. 154 ; J. DECHELETTE, *Man.*, IV, pp. 833 et 1084 ; J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *l. c.*, 1953, pp. 10-14, et 47-51 ; P. MERLAT, *AB*, LXI, 1954, p. 177-9.

(80) Cf. P. MERLAT, *Gallia*, IX, 1951, p. 85-6 ; *infra*, note 85.

(81) Cf. PLIN., *N.H.*, IV, 18 (32) ; 19 (33) ; STRAB., IV, 4, 1, se réfère encore, en effet, à la période de l'indépendance.

carte remonte au Haut-Empire. Et si la *Notitia Galliarum* atteste que le territoire des Vénètes constituait depuis la réorganisation de la Gaule par Dioclétien et ses successeurs une des cités de la Lugdunaise troisième, la *Notitia dignitatum*, en faisant de sa capitale, désignée par le nom du peuple, suivant l'usage du Bas-Empire, sous la forme *Veneti*, le chef-lieu d'un *praefectus Maurorum Benetorum*, indique la place qu'à la fin du iv^e ou au début du v^e siècle il tenait dans l'organisation militaire du *tractus Armoricanus et Nervicanus*.

Tels sont les seuls documents littéraires, cartographiques ou administratifs qui jettent quelque lueur sur la situation de la Vénétie gallo-romaine et l'on y trouve seulement la preuve, ce qui est assez décevant, qu'elle eut un sort analogue aux autres cités gauloises, compte tenu des nécessités imposées à Rome par l'évolution de la politique générale. Néanmoins, l'épigraphie et la numismatique permettent heureusement d'introduire quelques précisions supplémentaires dans ce schéma squelettique. Encore ne faut-il pas surestimer leur importance.

En effet, les milliaires retrouvés dans le Morbihan, s'ils confirment l'existence d'un certain nombre de voies ou aident à préciser leur tracé, et s'ils sont, à cause des mentions impériales qu'ils comportent, des repères chronologiques attestant le maintien des rapports administratifs entre la cité et Rome, correspondent à des époques relativement tardives et troubles de la Gaule et de l'Empire, sous les règnes de Trébonien Galle, en 251-253, de Victorinus, en 268-270, et d'Aurélien, en 275 (82). Cependant, deux inscriptions, trouvées d'ailleurs hors du territoire vénétique, l'une à Lyon, l'autre à Sens, ajoutent quelque complément à notre information ; l'inscription lyonnaise, malheureusement non datée, mais dédiée par le Conseil des Trois Gaules à un Vénète, patron d'une association de *nautes* groupant entre autres membres des gens de

(82) Pour les routes de Vénétie à l'époque romaine, cf. P. MERLAT, *AB*, LXII, 1955, p. 300-332. — Le milliaire au nom de Trébonien Galle est celui de Castennec en Bieuzy (*CIL*, XIII, 9008) ; c'est à Lescorno en Surzur que fut retrouvé le milliaire au nom de Victorinus (*CIL*, XIII, 9006) et celui qui porte le nom d'Aurélien provient de Saint-Christophe en Elven (*CIL*, XIII, 8997).

la Saône et de la Loire, indique qu'il remplissait les fonctions d'*allectus ark(ae) Gall(iarum)*, c'est-à-dire de trésorier de la fédération celtique créée pour concrétiser sous le masque du culte impérial le rattachement à Rome (83) ; l'autre inscription est une dédicace à un ancien magistrat municipal de la cité des Sénons, nommé par Septime Sévère et Caracalla, entre 188 et 208, aux fonctions de *curator reipublicae civitatis Venetorum*, c'est-à-dire, si l'on veut, de contrôleur de la cité (84).

Un peu plus précise semble être l'information que procure la numismatique, en ce sens que le territoire des Vénètes a livré un certain nombre de trésors, mais elle se limite chronologiquement à la fin du III^e siècle, c'est-à-dire à la période des premières grandes invasions germaniques qui submergèrent alors la Gaule (85), période pour laquelle, il est vrai, l'archéologie apporte quelques recoupements, puisqu'en plusieurs sites les nombreuses traces d'incendie remarquées dans les établissements fouillés et la découverte de monnaies isolées laissent entrevoir que leur destruction correspond à des événements violents qui ont pu transformer complètement, pendant ces troubles provoqués par les grandes invasions, non seulement l'occupation du sol, mais aussi le statut politique de la Vénétie.

(83) Cf. *CIL*, XIII, 1709 ; l'inscription pose d'ailleurs un délicat problème pour l'identification des autres associations de nautes (*Arearii* et *Condeates*), dont son bénéficiaire, L. Tauricius Florens, fils de Tauricius Tauricianus, était le patron (cf. ALLMER-DISSARD, *Musée de Lyon, Inscr. ant.*, II, p. 484-5 ; A. BONNARD, *La navigat. intér. de la G. à l'époque rom.*, n° 31 ; A. GRENIER, VI, p. 548, n. 6) ; mais elle révèle à coup sûr que le réseau commercial contrôlé par notre personnage couvrait une bonne partie de la Gaule romaine et que par conséquent la Vénétie n'avait pas oublié ses traditions.

(84) Cf. *CIL*, XIII, 2950 ; le personnage ainsi mentionné s'appelait C. Decimius Sabinianus. — Pour une bonne définition de la charge de *curator*, cf. D. MAGIE, *Roman rule in Asia Minor*, p. 597-599.

(85) La liste des trésors retrouvés dans le Morbihan qu'a donnée A. BLANCHET, *Les trésors de monnaies rom. et les invasions german. en Gaule*, p. 216-7, n° 465 à 468, est tout à fait insuffisante ; à ceux que j'ai mentionnés, *RE*, Suppl. VIII A 1, col. 755 (Kersahu en Gâvres, Locmaria en Guidel, Keredo en Erdeven, Erech en Questembert et Saint-Jean-Brévelay), il convient d'ajouter les suivants : Berrie, près du bourg, découverte, en 1805, de 4 amphores contenant 150 kgs de monnaies du Bas-Empire (cf. *Ann. Morb.*, 1836, p. 42 ; LE MENE, *BSPM*, 1888, p. 161) ; Gâvres, à La Falaise, découverte, en

Ce qu'on peut déduire de cette documentation pour l'histoire des Vénètes pendant ces cinq siècles de l'occupation romaine, reste assez général. On remarquera, en effet, que jusqu'au III^e siècle rien ne suggère que la Vénétie ait connu une autre vie que la vie normale d'un district gaulois. Comme les autres cités celtiques, elle a ses représentants à l'autel lyonnais du Confluent ; comme bien d'autres aussi, et pas seulement les gauloises, elle reçoit de l'empereur un délégué au contrôle financier, et cela sans doute dès le moment où le pouvoir central s'aperçoit que les municipalités n'arrivent plus à satisfaire aux exigences

1766 et 1864, de 127 monnaies, essentiellement de Claude II et de Gallien (cf. Archives inéd. d'I.-et-V. n° C 4919, renseignement communiqué par M. Buffet) ; Guehenno, sur un chemin vicinal, découverte, en nov. 1884, d'un vase contenant de 4 à 5.000 monnaies, surtout des Tetricus (cf. LEBRIGAND, *BSPM*, 1884, proc. verb., p. 4), et, au Mené, vers 1930, dans le mur d'un four de potier, d'un vase rempli de pièces des Tetricus (cf. Y. COPPENS, *BSPM*, 1956, proc. verb., p. 66 ; P. MERLAT, *Gallia*, XV, 1957, p. 198) ; Guer, dans un talus à La Thellaie, découverte d'un vase contenant 2.000 bronzes de la deuxième moitié du III^e s. (cf. *BSPM*, 1906, proc. verb., p. 4) ; Guerno, près de substructions de Boischlimer (ou de Charmé, selon d'autres), découverte d'un vase contenant 2.200 pièces, dont 1.600 examinées par Revelière se répartissent en 400 variétés allant de Caracalla à Tetricus (cf. FOUQUET, *o. c.*, pp. 72 et 99 ; Archives de la Soc. polym. Morb. n°s 258 et 663 (1878, Guillou) ; *BSPM*, 1878, proc. verb., p. 258, 1879, proc. verb., p. 251, 1880, proc. verb., p. 30 ; *Congrès arch. de France* (XLVIII^e session, Vannes, 1881), 1882, p. 52 (communicat. de Revelière lue par l'abbé Luco) ; Missiriac, à l'est du village de Bermogouët, découverte, en 1934, d'une amphore pleine de 6.000 monnaies de la deuxième moitié du III^e s. (cf. *BSPM*, 1934, proc. verb., p. 18) ; Pluméliau, près du village de Kerezan, découverte, en 1866, d'un vase contenant des monnaies de Philippe, Valérien, Victorin, Postume, Salonine, Claude II et des deux Tetricus (Archives de la Soc. polym. Morb. n° 523 (1866, Jézou) ; Pontivy, dans une lande au bord du Blavet et près du village de Signan, découverte, en 1829, d'un vase contenant 122 monnaies, dont 3 en or et quelques-unes d'Auguste et de Tibère (cf. CAYOT-DELANDRE, *o. c.*, p. 418 ; FOUQUET, *o. c.*, p. 112 ; A. DE LA GRACIÈRE, *BSPM*, 1902, p. 152 ; A. BLANCHET, *o. c.*, p. 217, n° 468 ; Surzur, à trois lieues de Vannes, non loin de la mer, découverte, en 1861, de 50.000 monnaies de Caracalla à Postume (cf. LALLEMENT, *BSPM*, 1878, proc. verb., p. 246). Il m'est agréable de remercier ici M. J. André, à l'amabilité de qui je dois un certain nombre des références ci-dessus indiquées. — On peut remarquer qu'à l'exception du trésor de Port-Haliguen en Quiberon (*supra*, note 80) et peut-être de celui de Pontivy, les enfouissements sont généralement contemporains de la grande invasion germanique qui submergea la Gaule et fut repoussée par Probus en 277.

du fisc ; comme dans bien d'autres enfin, les transporteurs y sont groupés en corporations, dont la zone d'action peut d'ailleurs déborder les frontières du district.

A partir du III^e siècle par contre, on peut entrevoir de plus près la réalité ; la prédominance dans les enfouissements monétaires de pièces aux noms de Postumus, Victorinus et Tetricus prouve que les Vénètes ne restèrent pas à l'écart de ce qu'on appelle l'empire gaulois, ce qui est confirmé par le milliaire nommant Victorinus ; de même, l'abondance relative parmi les exemplaires aux noms de ces trois empereurs, d'un numéraire de style dit barbare, atteste que si les liens administratifs avec le reste de la Gaule ne furent pas alors coupés, l'économie armoricaine, non alimentée par les ateliers monétaires de Cologne, Trèves ou Lyon, dut faire appel à des ateliers régionaux ou locaux non officiels (86). Mais que les Vénètes soient ensuite, comme la Gaule, rentrés dans le cadre de l'Empire romain, est établi par le milliaire au nom d'Aurélien et par l'usage, rétabli, du monnayage officiel.

La Vénétie connut donc ainsi la répercussion des événements que l'affaiblissement général de l'empire romain provoquait (87), et il est hors de doute, par exemple, que c'est la menace saxonne (88) qui, suscitant l'organisation

(86) Je crois qu'on peut attendre beaucoup de l'étude de ce monnayage non officiel (cf. P. LE GENTILHOMME, *Gallia*, V, 1947, p. 319 et s., et surtout p. 332-349) ; mais une telle étude, au demeurant fort minutieuse et fort longue, n'a pas encore été tentée sur les pièces dites « barbares » des enfouissements du territoire vénète ; je conjecture néanmoins que peuvent être valables pour cette cité les considérations que j'ai formulées à propos d'un trésor des Osismes, retrouvé en Plounévez-Lochrist (Fin.) ; cf. *AB*, LXIV, 1957, 1, p. 119-137.

(87) Il faut cependant rester très prudent en la matière, car les textes anciens sur lesquels on peut se fonder pour les invasions du III^e au V^e s. manquent de précision (cf., par ex., pour l'invasion repoussée par Probus, *Hist. Aug., vita Probi*, 13 et 15 ; EUTROP., IX, 17 ; OROS., VII, 24, 2 ; ZOSIM., I, 67, 2 ; ZONAR., XII, 29 ; JULIAN., *Conviv.*, p. 314).

(88) La même réserve doit être observée à l'égard de cette menace saxonne qu'à l'égard de la menace dite plus généralement germanique, car nos sources anciennes ne sont guère plus explicites dans un cas que dans l'autre (cf. EUTROP., IX, 21 ; OROS., VII, 25, 3 ; AMMIAN. MARC., XXVII, 8, 5, pour 368, et XXVIII, 5, 1, pour 370), et la prudence conseille d'étendre à la Lugdunaise Troisième, et par conséquent aux Vénètes, ce qu'écrivit pour la Lugdunaise Seconde

militaire du front de mer occidental dont témoigne la *Notitia dignitatum*, amena Rome à inclure l'Armorique et, par conséquent, la Vénétie dans le *Tractus Armoricanus et Nervicanus* (89). Les Vénètes y figurent, on l'a vu, pour la garnison d'un détachement de *Mauri Beneti* (= *Veneti*), commandé par un préfet dépendant d'un des cinq ducs de Gaule, mais la dénomination de cette unité (90) ne permet pas, semble-t-il, de faire remonter leur établissement à Vannes à une date antérieure au règne de Gratien, puisque c'est à propos d'événements de 383 que des détachements de Maures sont, pour la première fois mentionnés en Gaule (91). J'ajoute que pour des raisons qui seraient trop longues à expliquer ici, je ne crois pas qu'il y ait eu alors d'autre garnison que celle-ci sur le territoire des Vénètes (92).

H. PRENTOUT, *Rev. hist.*, CVII, 1911, p. 286-7. Cela ne signifie d'ailleurs pas que les pirates saxons n'ont pas fait d'incursion en Vénétie et l'on peut, mais sans certitude, leur attribuer l'anéantissement de certains établissements vénétiques, comme celui du Hézo (monnaie de Flavius Delmatius ; cf. *BSPM*, 1943-1944, proc. verb., p. 47), celui de Saint-Symphorien, près de Vannes (monnaie de Constantin I ; cf. *BSPM*, 1857, p. 72), comme celui des Bosseno en Carnac (dans le *fanum*, monnaie de Magnence ; cf. J. MILN, *Fouilles de Carnac*, I, pl. 151 et s. ; pour les autres bâtiments, cf. *ibid.*, pp. 72, 77, 84, 123 et 189), ceux du Lodo (56 monnaies de Valérien à Constance II ; cf. *BSPM*, 1857, pp. 54 et 60 et s.) et de Kerhan en Arradon (monnaies de Constantin II et de Constant ; cf. *BSPM*, 1865, p. 74).

(89) Sur ce problème compliqué et sur le *littus Saxonicum*, cf. *Not. dignit.*, éd. BÖCKING, p. 817 et s. ; H. PRENTOUT, *l. c.*, p. 285 et s. ; F. LOT, *Rev. histor.*, CXIX, 1915, p. 1 et s. ; C. JULLIAN, *Rev. ét. anc.*, XXIII, 1921, p. 103 et s. ; *Hist. de la Gaule*, VII, p. 63 et s., VIII, p. 105 et s. ; A. GRENIER, *Man.*, V, p. 391 et s. ; FR. MERLET, *Format. dioc.*, p. 38 et s.

(90) Qui d'ailleurs, à l'inverse des *Mauri Osismiaci*, ne figure dans la *Not. dign. occ.* ni parmi les légions *pseudo-comitatenses decem et octo*, ni parmi les *numeri* placés sous les ordres du *magister equitum Galliarum*, alors qu'elle est une troupe de garnison et que les Maures étaient des cavaliers d'élite.

(91) Cf. ZOSIM., IV, 35, 9, qui signalait qu'à l'approche de Maxime, les cavaliers maures de Gratien donnèrent le signal de la défection.

(92) Ce problème a été soulevé par la mention dans la *Not. dign.*, XXXVI, 1, B, 1, éd. BÖCKING (= XXXVII, 15, éd. O. SEECK) d'un *praefectus militum Carronensium* (= *Garronensium*) à *Blabia*, localité dans laquelle certains ont voulu voir une station armoricaine (Blavet, à l'embouchure de la rivière de même nom ; cf. D'ANVILLE, *Notice anc. G.*, p. 164-5 ; A. DE VALOIS, *Not. Gall.*, p. 89 ; R. KERVILER, *MAB*, 1873, p. 82, 1884, p. 223 ; E. DESJARDINS, *o. c.*, I, p. 293,

L'organisation défensive à laquelle participèrent les Vénètes ne dut pas les empêcher, comme les autres populations gauloises, de souffrir des invasions barbares, bien que les postes occupés par les unités stationnées sur le territoire de chaque cité aient dû se multiplier, non seulement sur la côte, mais même dans l'intérieur, le long des vallées fluviales qui formaient axe de pénétration. En effet, de 406 à 409, de nouvelles vagues de barbares déferlèrent sur la Gaule jusqu'à pouvoir franchir les Pyrénées, et c'est alors que les Armoricaains, à l'image des Bretons insulaires, chassèrent les représentants de l'administration romaine, qui les pressuraient sans les défendre (93), et formèrent vers 408-9 une confédération dont firent partie les Vénètes. C'est probablement à cette occasion que les Coriosolites, pour aider les Namnètes et les Vénètes à défendre la vallée de la Vilaine, cédèrent à ces derniers la portion sud de leur territoire entre Oust et Vilaine (94). Dès lors, l'histoire de la Vénétié ne peut plus se distinguer de celle du reste de la péninsule, jusqu'au moment où, après toute une série de sécessions et de ralliements, les Armoricaains, à nouveau confédérés contre les Francs, finirent par se soumettre à Clovis (95).

qui songeait aussi à Blain (?) ; Ch. DE LA MONNERAYE, *MAB*, 1883, p. 86 et s.), alors qu'il s'agit très probablement de Blaye, dans la Gironde, qu'AUSON., *Epist.*, X, 15-16, dit avoir été défendue par une garnison (cf. Ch. de LA SAUVAGÈRE, *Rec. d'ant. dans les Gaules*, p. 492 ; BÖCKING, *l. c.*, p. 825-6 ; J. LOTH, *Emigr. bret.*, p. 67 ; F. LOT, *Rev. hist.*, CXIX, 1915, p. 39 ; C. JULLIAN, VIII, p. 108 ; A. GRENIER, *Man.*, V, p. 392). Sur cette question, cf. P. MERLAT, *RE*, Suppl., VIII A 1, col. 758-9.

(93) Cf. ZOSIM., VI, 5.

(94) J. LOTH, *o. c.*, p. 52-3, signalait que, d'après un passage de la vie de saint Melaine (*Bolland*, janv. I, p. 327 et s.), où l'on voit un notable de Vannes, nommé Eusebius, faire au saint plusieurs concessions territoriales, Comblessac semble avoir dépendu du Vanneçais au v^e s., et que des chartes du ix^e s. du cartulaire de Redon incluent explicitement Ruffiac, Carentoir, Sixt en Pipriac, Blain, Langon et Platz en Brains dans le territoire de Vannes ; cf. aussi Fr. MERLET, *o. c.*, pp. 23, 37, 115 et 116, qui mettait au nombre de ces agrandissements du territoire vénétique, par cession ou empiètement, Missiriac, Ruffiac, Saint-Nicolas du Tertre, une partie de Malestroît, Saint-Laurent et tout le canton de Lâ Gacilly (pour le Morbihan), ainsi que Sixt-sur-Aff, Saint-Just et tout le canton de Redon (pour l'Ille-et-Vilaine).

(95) Pour ces derniers événements, cf. J. LOTH, *o. c.*, p. 72 et s. ; F. LOT, *La Gaule*, pp. 481-2 et 494 et s.

Encore n'est-il pas sûr que ces derniers événements aient intéressé les Vénètes, car depuis le début du siècle la péninsule armoricaine avait commencé à subir le flux de l'émigration bretonne fuyant d'abord les Scots d'Irlande et, à partir de 440, l'occupation saxonne ; on admet en général, en tout cas, en ce qui concerne la Vénétie, que les Bretons commencèrent par encercler le Vannetais, puis mordirent sur ses limites occidentales avant de s'infiltrer au cœur du pays pour constituer le Bro Waroc'h (96). Il n'est pas sans intérêt cependant de noter que, vers la fin du siècle, un notable de Vannes qui fit plusieurs concessions territoriales à saint Melaine, s'appelait Eusebius, qu'il avait une fille, Aspasia, et que sa villa portait le nom de *Prima villa* (97), ce qui atteste au moins que subsistait encore à ce moment-là un noyau gallo-romain non entamé.

C'est probablement l'onomastique et la toponymie modernes qui pourraient le mieux, par la recherche des noms à évolution de type roman, aider à déterminer les zones vénétiques restées lors de l'implantation bretonne massive (98), et l'on ne saurait trop louer les recherches de M. Buffet pour la région port-louisienne (99) ou de l'abbé Martin qui, partant du nom de Réguiny, qu'il fait justement dériver de *Raguiniacum*, a pu, en s'aidant du cadastre, reconnaître sur le terrain les marques d'un système fortifié et confirmer l'hypothèse, déjà ancienne, de

(96) Cf. J. LOTH, *ibid.* ; F. LOT, *o. c.*, p. 482-3.

(97) Cf. *supra*, note 94.

(98) En effet, comme l'a signalé J. LOTH, *o. c.*, p. 84-5, partout où les Bretons ne se sont pas installés (peut-être vaudrait-il mieux dire d'ailleurs : n'ont pas dominé), les noms de lieux, restés gallo-romains et souvent caractérisés par une finale en *-acum*, suffixée à des noms de personnes, ont évolué selon les normes romanes. Les recherches dialectologiques du chanoine FALC'HUN (en particulier *Mém. Soc. hist. arch. Bret.*, XXX, 1950, p. 63 et s.) confirmant cette thèse, l'ont amené à conclure qu'en ce qui concerne le Vannetais, en tout cas, les paroisses en *plou-*, de fondation bretonne, sont moins denses que dans le domaine du breton du nord, tandis qu'y sont plus abondants les noms en *-ac*, dérivés des anciens noms de *fundi* gallo-romains, et que le phonétisme actuel du breton de Vannes suggère, comme la toponymie, que la composante ethnique et linguistique pré-bretonne est proportionnellement plus importante en cette région qu'en Basse-Bretagne.

(99) Cf. Fr.-H. BUFFET, Les vieux chemins du canton de Port-Louis (ancienne châtellenie de Nostang ou Terre-Rouault), dans *BSPM*, 1949-1950, p. 59-72.

l'installation de Réguiny sur un établissement gallo-romain (100). Mais ce ne sont là encore que des tentatives isolées et l'on ne peut guère, pour l'instant, faire appel qu'à l'archéologie, sinon pour résoudre ce problème particulier, du moins pour saisir la densité et la répartition de l'implantation gallo-romaine.

Sans vouloir préjuger de ce qu'une exploration systématique du Morbihan pourrait révéler, on peut assurer que les Vénètes romains avaient un certain nombre d'agglomérations relativement importantes. Leur chef-lieu, Vannes, dont le nom moderne dérive de celui de la population ancienne adopté au Bas-Empire (101), semble avoir été une ville assez étendue (102), ayant du moins son théâtre (103),

(100) Cf. abbé MARTIN, *BSPM*, 1943-1945, proc. verb., p. 18-19.

(101) Il ne me semble pas nécessaire de supposer une métathèse (*Venetis* > *Vetenis* > *Vennes* > *Vannes* ; cf. THOMAS, *Romania*, 1901, p. 423 ; F. LOT, *o. c.*, p. 49).

(102) Elle s'étendait au moins de Saint-Guen, au nord, jusqu'aux casernes d'artillerie, au sud de la route de Nantes, couvrant ainsi les quartiers de Saint-Symphorien, du Champ-Gauchard et du cimetière de Boismourault. Des sondages et des découvertes fortuites ont permis de fixer avec précision l'emplacement de quelques éléments de l'agglomération gallo-romaine (cf. L. MARSILLE, *BSPM*, 1949-1950, p. 46 et s.). Ainsi a-t-on retrouvé près de l'ancienne chapelle de Saint-Symphorien les vestiges d'un important bâtiment de dix pièces (de FREMINVILLE-GRÉGOIRE, *BSPM*, 1857, p. 68 et s.), dans un jardin situé entre l'étang du Duc et la Garenne, les ruines d'une construction sur pilotis (cf. G. DE CLOSMADÉUC, *BSPM*, 1866, proc. verb., p. XVI-XVII) et, lors des travaux préliminaires à l'ouverture d'un nouveau cimetière, les traces d'un autre établissement (cf. LALLEMENT, *BSPM*, 1900, p. 28 et s.), dans lequel ont été recueillis 14 fragments signés de sigillée (cf. A. DE LA GRANCHÈRE, *BSPM*, 1904, p. 151 et s.), des tessons de *terra nigra*, dont un bol portant le graffito *ATESMERTSRL* (cf. A. DE LA GRANCHÈRE, *BSPM*, 1900, p. 33 et s., qui proposait à juste titre d'y lire le nom celtique *Atesmertus* ; ne pourrait-on interpréter : *Atesmert(i ou -us) s(e)r(vus) l(iberatus) ?*), des débris de figurines de Mère et 5 monnaies, dont une de Marc-Aurèle, une de Faustine et une de Gallien. Le quartier qui s'étend entre l'étang du Duc et le cimetière est certainement construit sur la ville antique, car on y rencontre partout des tessons et des tuiles et on en a même retiré un chenet en pierre à tête de bélier (cf. L. MARSILLE, *BSPM*, 1927, p. 105 et s.) ; enfin, des travaux effectués à l'angle sud de la clôture du quartier du 35^e rég. d'artillerie ont amené la découverte d'une importante portion de nécropole gallo-romaine (cf. de CUSSE, *BSPM*, 1877, p. 98 et s.).

(103) Très rarement signalé par les auteurs, sinon par FOUQUET, *o. c.*, p. 70, qui y voyait d'ailleurs un cirque, il s'élevait dans la rue Fontaine (dans l'axe de la route de Josselin) ; la disposition

et comporta à partir de la fin du III^e siècle une muraille d'enceinte délimitant le *castrum* (104) ; carrefour routier de sept voies au moins, elle commandait en particulier les communications vers l'est, le nord et l'ouest, mais surtout redistribuait les voies en direction du golfe du Morbihan. Locmariaquer, dont on a voulu faire, à tort, selon moi, la ville principale de la Vénétie, a livré des vestiges qui suggèrent cependant que ce site, qui contrôlait l'entrée du golfe du Morbihan, dut connaître une relative activité (105),

particulière de la rue garde encore le souvenir de la réalité archéologique.

(104) Un document de 1400 signale la « cloison ancienne... qu'on appelle murs sarazins », mais DUBUISSON-AUBENAY, *Itinér. de Bret.* (éd. MAITRE-DE BERTHOU), I, p. 140-1, est le premier à avoir vraiment reconnu les nombreux restes de cette enceinte et à en avoir donné le plan ; cf. aussi A. BLANCHET, *Enceintes rom. de la G.*, p. 60-1 ; DE LA MARTINIÈRE, *BSPM*, 1924, p. 127, qui donne au *castrum* une superficie d'env. 12 ha., alors que, *AB*, 1927, p. 120, il l'évalue à 4 ha. 916 pour un périmètre de 917 m. Dans les parties qu'on en a retrouvées (cf. GUYOT-JOMARD, *BSPM*, 1887, p. 27 et s. ; A. BLANCHET, *o. c.* ; DE LA MARTINIÈRE, *AB*, 1927, p. 117 et s. ; L. MARSILLE, *BSPM*, 1949-1950, p. 45), la muraille enfermait dans son soubassement de gros blocs remployés, ce qui incline à la dater de la fin du III^e s. (à titre comparatif, cf., pour le mur du *castrum* de Rennes, P. MERLAT, *AB*, LXV, 1958, p. 97-134, et *Gallia*, XVII, 1959, p. 350 et s., pour le mur du *castrum* de Nantes, *Gallia*, I. c., p. 352-4), et comportait par endroits des chaînages de briques ; s'il était doté de tours, celles-ci ont disparu sans laisser de traces reconnues.

(105) Cf. GAILLARD, *Ann. Morb.*, 1834 ; MÉRIMÉE, *Notes d'un voyage dans l'ouest de la Fr.*, p. 260 et s. ; CAYOT-DELANDRE, *o. c.*, p. 161 et s. ; FOUQUET, *o. c.*, p. 65-6. *Le président de Robien*, dans son manuscrit inédit de la Bibliothèque municipale de Rennes, a donné des dessins et des plans des vestiges qu'il étudia à Locmariaquer (cf. G. DE CLOSMADÉUC, *BSPM*, 1882, p. 51 et s.) et signalé en particulier un établissement dit Er-Castel, situé près de la « butte de César », et une statuette en or, aujourd'hui disparue, représentant non, comme il le disait, un Panthée mais un Harpocrate. — Une fouille pratiquée jadis sur le site de la ville a découvert les éléments d'une habitation gallo-romaine à 3 pièces, dont la destruction ne saurait être antérieure à Magnence (cf. Extrait de deux rapports présentés en 1853 à la Soc. polym. du Morbihan par le D^r FOUQUET), tandis qu'une fouille clandestine effectuée dans le jardin dit Parer-Belek a retrouvé le bas d'un autel votif avec reste de dédicace (cf. G. DE CLOSMADÉUC, *Rev. arch.*, 1885, p. 381 ; H. SEYMOUR DE RICCI, *BMSECDN*, 1897 = *Répert. épigr.*, p. 51, n^o 29 ; *CIL*, XIII, 3140 et Pars IV, p. 37), un demi-fût de colonne ionique avec base et une figurine en terre cuite de Mère (cf. G. DE CLOSMADÉUC, *BSPM*, 1885, p. 132-3).

(106) Signalé déjà par MAHÉ, *Antiq. du Morb.*, 1825, p. 281, il fut

puisqu'on y a fouillé jadis un théâtre (106), retrouvé à Rosnarho en Crach les éléments d'un aqueduc qui devait l'alimenter en eau potable (107), et constaté qu'il était relié à Vannes par au moins trois voies (108).

Si l'on ajoute à ces deux agglomérations les nombreuses traces de l'agglomération port-louisienne, dont j'ai indiqué qu'elle pouvait représenter le *Vindana portus* de Ptolémée, on constate que les Vénètes romains n'ont pas rompu avec la tradition de l'époque gauloise et que leur vie était toujours en grande partie conditionnée par la mer. Cependant, comme pour l'époque précédente, il faudrait se garder de mésestimer le rôle que put jouer à cet égard l'intérieur du pays. Car, si de nombreux établissements isolés ont été découverts et fouillés sur la côte ou à proximité, les découvertes n'ont pas été moins importantes dans l'intérieur (109) et il ne faudrait pas oublier que la Table de

postérieurement dégagé et étudié : façade de 80 m. de long, hémicycle à 3 murs concentriques de 160 m. de développement (cf. G. DE CLOSMADÉUC, *BSPM*, 1893, p. 181 et s., avec plan).

(107) Ces éléments d'abord pris pour ceux d'un pont sur la rivière d'Auray par le Prés. de Robien (suivi par CAYOT-DELANDRE, *Ann. Morb.*, 1837, o. c., p. 177-8, et par BIZEUL, *Ann. Morb.*, 1841, p. 191), furent parfaitement identifiés par G. DE CLOSMADÉUC, *BSPM*, 1874, p. 124 et s., 1882, p. 61 et s.

(108) L'une, remontant la rivière d'Auray, permettait d'atteindre, au nord-est d'Auray, l'itinéraire menant de Quimper ou de *Vorgium-Carhaix* à Vannes ; une seconde, commune avec la première sur une partie de son trajet, enjambait la rivière, entre Kerentrech et Kerdrech, sur un pont en bois dont on a trouvé des poutres et des charpentes (cf. G. DE CLOSMADÉUC, *BSPM*, 1882, p. 65 et s. ; une de ces poutres est exposée au musée de la Société polymathique) ; le troisième itinéraire, nécessitant au départ l'usage de bateaux pour gagner la pointe de Séniz, empruntait ensuite une voie passant par le gué de Vincin (cf. *RE*, Abb. 2, col. 777-8, et *AB*, LXII, 1955, fig. 1 de la p. 317).

(109) On trouvera d'utiles informations dans E. RIALAN, *Découvertes arch. faites dans le Morb.*, 1885, *Nouvelles découvertes...*, 1886, *Découvertes arch... de 1886 à 1892*, publiées par L. MARSILLE, *BSPM*, 1924, p. 29 et s. ; A. DE LA GRACIÈRE, *BSPM*, 1901, p. 276 et s., 1902, pp. 120 et s. et 370 et s., 1903, p. 88 et s. Parmi les établissements présumés, je cite ceux de la pointe de Pen Castel ou de Saint-Nicolas en Arzon (OGÉE, *Diction.*, 2^e éd., I, p. 51 ; CAYOT-DELANDRE, o. c., p. 215 ; G. DE CLOSMADÉUC, *BSPM*, 1887, p. 199 et s.), du Hézo (RIALAN, *Découvertes*, 1885 ; Cdt BAUDRE, *BSPM*, 1943-1945, proc. verb., p. 45 et s. ; on y a retrouvé les débris d'une mosaïque et de plaquettes de marbre, ainsi qu'une monnaie de Flavius Delmatius), de la plage de Damgan (L. MARSILLE, *BSPM*, 1922, proc. verb., p. 42-3),

Peutingier mentionne deux stations de l'intérieur, *Duretie*, probablement localisable à Rieux (Morbihan), Fégréac (Loire-Atlantique), sur la Vilaine (110), et *Sulis*, identifiable sans doute à Castennec en Bieuzy, sur le Blavet (111), qui contrôlaient les communications routières de la Vénétie avec l'est et avec l'ouest.

D'ailleurs, l'existence d'un important réseau routier, dont six voies au moins reliaient Vannes à d'autres capitales de cités armoricaines et dont deux la rattachaient au réseau gaulois (112) atteste que, si le trafic commercial était resté une des activités essentielles des Vénètes romains, une bonne partie de celui-ci devait se faire par voie de terre ; cependant, la densité des routes desservant le golfe du Morbihan et sans doute ses mouillages suggère qu'ils n'avaient pas pour autant abandonné l'usage des voies de mer, tandis que l'inscription, à laquelle je me suis déjà référé, qui mentionne le choix d'un Vénète comme patron d'une association de transporteurs fluviaux

du Moustoir en Carnac (cf. abbé LUCO, *BSPM*, 1883, p. 31-2), de Kerandrün en Theix (cf. ARRONDEAU, *BSPM*, 1867, p. 81 et s.), d'Hélène en Monterblanc (cf. LALLEMENT, *BSPM*, 1896, p. 173-4) et de Mané-Huirel en Baden (cf. Cdt BAUDRE, *BSPM*, 1943-1945, proc. verb., pp. 3-4, 9-10 ; on y a découvert des fragments d'une meule dont le basalte semble bien provenir d'Auvergne). — Quant aux établissements plus nettement caractérisés, ils ont été en général publiés avec plus de détails et je me bornerai à en donner la liste, renvoyant pour des références à *RE*, col. 769-775 : villas de Kerhan, du Lodo et de Pen-er-Men en Arradon, exploitation des Bosseno et *balneum* de Légénèse en Carnac, villa de Kerfressec en Nostang, bâtiments de Talhouët en Theix (sur la côte ou à proximité), villa de Saint-Christophe en Elven, bâtiments du Guilly en Malguénac, *balneum* de Kerven-Lapaule en Melrand, villa de l'Elvéno en Noyal-Muzillac, *balneum* de Talhouët en Plumelin, villa de Tréalvé en Saint-Avé, établissement du Haut-Bézy en Saint-Jacut. — Il convient enfin de ne pas oublier les curieux *fana* de style celtico-romain, assez analogues à ceux de Normandie étudiés par J. DE VESLY, *Les fana... de la rég. norm.*, et R. BESNIER, *Bull. Soc. antiq. Normandie*, XXXIX, qu'on connaît à Lehero en Allaire, aux Bosseno en Carnac, peut-être à Locmariaquer, à Goh-Ilis en Plaudren, à la Grée-Mahé en Pluherlin et à Rieux (cf. *RE*, col. 782), et qui attestent sans doute la persistance à l'époque romaine de traditions antérieures.

(110) Cf. P. MERLAT, *RE*, col. 766, et *AB*, LXII, 1955, pp. 318-320 et 322.

(111) Cf. *RE*, col. 766-8, et *AB*, l. c., p. 318-320.

(112) Cf. *RE*, col. 775-779, et *AB*, l. c., p. 321-323.

utilisant au moins la Loire et la Saône, permet de saisir qu'ils avaient su s'adapter aux circonstances nouvelles et n'avaient pas hésité à assumer le rôle d'armateurs, intéressés par les commodités que leur offraient les voies naturelles de la Gaule. On serait même tenté de penser qu'imitant leurs prédécesseurs de l'époque gauloise, ils étaient parvenus à imposer leur contrôle en la matière à leurs voisins armoricains, puisqu'aussi bien on se serait plutôt attendu à voir un descendant des Namnètes patron d'une telle corporation fluviale.

*
**

Sans doute jugera-t-on que le bilan de cette étude est assez maigre ; il est pourtant le résultat d'une confrontation des données que fournissent nos diverses sources, mais je me suis efforcé de limiter la part de l'hypothèse, et c'est probablement ce qui le rend très incomplet. Car il m'a paru plus sage, en l'absence de documents nombreux permettant d'établir une chronologie absolue, de ne rien avancer qui pût dépasser les limites de la probabilité. Trop d'exemples anciens montrent que les conjectures aventureuses formulées pour l'histoire de l'Armorique ancienne, et en particulier des Vénètes, ont été contredites par la découverte de nouveaux documents ou tout simplement par une critique rigoureusement appliquée. Lorsque les textes manquent, en effet, c'est l'archéologie qui doit aider à combler les lacunes de l'information. Or, s'il est vrai que l'archéologie morbihannaise existe, il n'en reste pas moins que les renseignements qu'elle a déjà procurés ne peuvent pas toujours être mis en place chronologiquement, parce que les études typologiques nécessaires sont loin d'avoir été faites.

Qu'on veuille bien, par conséquent, nous excuser de tous les vides que nous n'avons pas cherché à masquer, et qu'on songe, par exemple, pour en revenir à notre point de départ, que nous ignorons encore tout des navires vénètes. Ce ne sont pas, en effet, quelques phrases de César qui peuvent compenser nos incertitudes en la matière, et

le souhait que je formule pour terminer, c'est celui de voir aboutir les recherches actuellement entreprises pour retrouver le cimetière marin de la flotte vaincue en 56 av. J.-C. par Brutus. Alors, pourra-t-on sans doute espérer au moins mieux comprendre comment et pourquoi les Vénètes gaulois étaient devenus les maîtres des mers armoricaines.

Pierre MERLAT.
